

ANNUAIRE

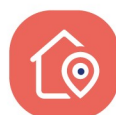
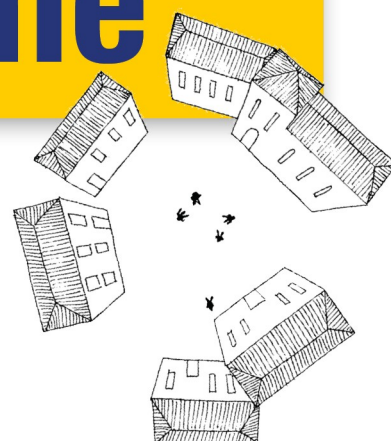
DES acteurs

DE l'ingénierie

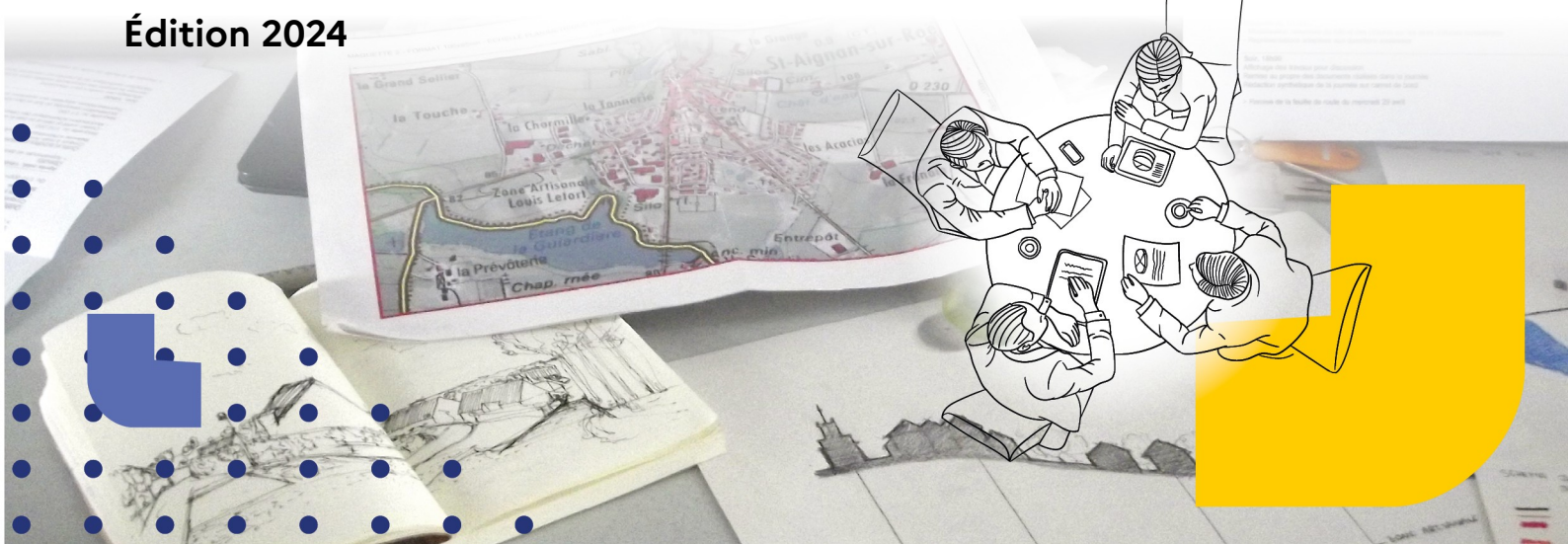
EN Mayenne


**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Édition 2024



Une ingénierie publique au service de la Mayenne

L'accompagnement des collectivités territoriales dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets est au cœur de nos priorités d'actions. Avec les modifications apportées ces dernières années au périmètre et à la répartition des compétences des collectivités locales, l'appui en ingénierie dans notre territoire rural est un enjeu majeur pour des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui disposent de ressources juridiques, administratives, techniques et méthodologiques réduites pour développer leurs projets.

En Mayenne, les structures d'ingénierie locale, publiques et para-publiques, sont nombreuses. Toutefois, certaines sont encore mal connues des porteurs de projets.

Prenant appui sur les besoins formulés par les collectivités, l'État, en association avec le Conseil départemental de la Mayenne et l'Association des Maires, adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF53), a recensé, au sein d'un annuaire, les acteurs et les dispositifs d'ingénierie locale mobilisables (hors sphère privée) par les collectivités territoriales.

Cet annuaire est le fruit d'une concertation engagée avec le Conseil départemental de la Mayenne, les communes, les intercommunalités, la délégation territoriale de l'Agence nationale de cohésion territoriale (ANCT) en Mayenne et de nombreux acteurs institutionnels.

Pratique et simple d'utilisation (également disponible en version numérique sur les sites Internet de l'État, du Département et de l'AMF53), cet outil a pour ambition d'apporter aux collectivités davantage de visibilité sur l'offre d'ingénierie locale disponible, de faciliter sa mobilisation et de renforcer leur capacité à agir et à innover.



Marie-Aimée GASPARI

Préfète de la Mayenne,
Déléguée territoriale de
l'agence nationale de la
cohésion des territoires



Olivier RICHEFOU

Président du Conseil
départemental de la
Mayenne



Joël BALANDRAUD

Président de
l'Association des Maires,
Adjoints et Présidents
de Communautés de la
Mayenne (AMF53)

SOMMAIRE

L'ingénierie publique, c'est quoi ?	6
L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	8
Domaines d'intervention des partenaires de l'ingénierie locale en Mayenne	10
L'État et ses opérateurs	12
Préfecture et sous-préfectures de la Mayenne	13
Délégation territoriale de l'ANCT	14
Direction départementale des territoires	15
Direction départementale des finances publiques	16
Délégation territoriale de l'ARS	17
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	18
ADEME Pays de la Loire	19
Agence de l'eau Loire-Bretagne	20
Aides-territoires	21
Cerema	22
Programme ÉduRénov	23
Le Département et ses opérateurs	24
Agence technique départementale de l'eau	25
Établissement public foncier local Mayenne-Sarthe	26
Laboratoire départemental d'analyses	27
Mayenne Culture	28
Mayenne Ingénierie	29
Mayenne Tourisme	30

Autres opérateurs	31
Association des Maires, Adjointes et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF 53)	32
ADOPTA	33
Agence France Locale	34
Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire	35
CAUE de la Mayenne	36
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	37
Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne	38
Centre de gestion de la fonction publique territoriale	39
Conseil régional des Pays de la Loire	40
CPIE Mayenne Bas-Maine	41
e-Collectivités	42
Laval Mayenne Aménagements	43
Mayenne Nature Environnement	44
Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine	45
Société Énergie Mayenne	46
SOLiHA	47
Synergies	48
Territoire d'énergie Mayenne	49
Quelques définitions pour mieux comprendre	52
Les différents types d'ingénierie	52
Les acteurs	53
Qui fait quoi ?	54
Les principales étapes d'un projet	55

UN GUIDE DE L'INGÉNIERIE QUI RÉSULTE D'UN CONSTAT

En 2023, les services de l'État en Mayenne ont initié, avec l'AMF 53, le conseil départemental et l'ANCT, un travail de qualification et de quantification de la connaissance de l'ingénierie. L'atelier d'ingénierie territoriale du 1^{er} décembre 2023 a notamment établi le constat d'un manque de connaissance générale sur l'ingénierie existante.

Fort de ce constat, le comité local de cohésion territoriale (COLCOT) a décidé, avec les différents acteurs locaux de l'ingénierie, d'élaborer un guide présentant succinctement les offres des structures d'ingénierie locales proposées aussi bien par l'État et ses opérateurs, que par les collectivités et autres opérateurs publics.

Chaque fiche est rédigée selon le même format pour une meilleure lecture. Pour chaque partenaire, des contacts qualifiés sont précisés. Ils constitueront des portes d'entrée utiles dans la réflexion en faveur des projets.

L'INGÉNIERIE, C'EST QUOI ?

L'ingénierie publique territoriale recouvre l'ensemble des moyens et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités territoriales et les acteurs locaux pour conduire le développement ou l'aménagement des territoires. Vous retrouverez la liste des domaines d'intervention des partenaires de ce guide en pages 10 et 11.

L'ingénierie consiste dans l'élaboration concrète d'un projet (en réponse à un besoin exprimé). Couvrant des prestations très larges, de la réalisation de diagnostics territoriaux aux démarches de concertation et à l'accompagnement au pilotage des projets en passant par l'apport d'expertises thématiques, l'ingénierie permet d'apporter une réponse aux besoins des collectivités. Elle peut intervenir dans les différentes étapes d'un projet par des prestations de :

- conseils et expertise ;
- accompagnement de la collectivité et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- conception du projet et maîtrise d'œuvre.

PUBLIQUE, QUOI ?



LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN PROJET

Pour réaliser un projet, les collectivités peuvent se doter de moyens propres ou solliciter des acteurs publics ou privés. Ces prestations entrent, la plupart du temps, dans les champs concurrentiels et sont donc soumises aux règles de mise en concurrence. Toute collectivité qui souhaite mettre en œuvre un projet doit s'interroger sur sa situation par rapport aux étapes et besoins d'ingénierie :

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités technique, financière et réglementaire	Préparation à la mise en œuvre / cahier des charges & consultation
Conseil et expertise				
Accompagne-ment et AMO				
Conception et maîtrise d'œuvre				

	PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise				
Accompagne-ment et AMO				
Conception et maîtrise d'œuvre				



VOTRE PARTENAIRE EN INGÉNIERIE TERRITORIALE

Destinée à aider les collectivités locales, en particulier les plus fragiles d'entre elles, à concrétiser leurs projets, l'**Agence nationale de la cohésion des territoires** (ANCT) est née le 1^{er} janvier 2020, à la suite de la [loi n° 2019-753](#) du 22 juillet 2019. Elle a pour mission de **conseiller** et de **soutenir** les collectivités territoriales, de l'idée à la concrétisation de leurs projets.

L'ANCT assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets. Elle **accompagne la définition** d'un projet de territoire en associant l'ensemble des partenaires locaux.

Elle propose du **soutien en ingénierie de projet** : mise à disposition d'experts de haut niveau pour faciliter la définition et la réalisation des projets locaux.

Elle appuie les collectivités locales pour les aider à **faire émerger** et à **piloter leurs projets**.

Elle propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique (montage, instruction, financement de projets...), la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'actifs immobiliers, et capitalise les bonnes pratiques.

Elle définit et pilote des **programmes d'appui nationaux**.

Déployée sur l'ensemble du territoire national, elle est représentée localement par les **préfets de départements**, délégués territoriaux de l'agence.

L'ANCT agit au profit des collectivités selon deux modalités principales, en fonction des projets que celles-ci portent. Si ces projets s'inscrivent dans l'une des priorités thématiques mise en avant par l'ANCT, ceux-ci peuvent intégrer l'un des **22 programmes nationaux** qu'elle a mis en place. Dans le cas contraire, un **accompagnement sur-mesure**, adapté aux enjeux et aux besoins de la collectivité peut être sollicité auprès du délégué territorial.

NATIONALE DES TERRITOIRES (ANCT)

LES PROGRAMMES D'APPUI NATIONAUX



DOMAINES

DES PARTENAIRES DE

Positionnement acteur Thématique	Conseil et expertise	Accompagnement et AMO	Conception et maîtrise d'œuvre
Agriculture & alimentation	ADEME LDA, May. Ing. CAUE, Ch. d'agri., Région, MNE	ADEME LDA, May. Ing. CAUE, Ch. d'agri., MNE	ADEME LDA, May. Ing. Ch. d'agri., MNE
Aménagement & urbanisme	DDT, ARS, SDJES EPFL ADOPTA, CAUE, Ch. d'agri., CCI, Région, CPIE, LMA, PNR, SOLiHA , Synergies, TEM	CAUE, Ch. d'agri., CCI, CPIE, LMA, PNR, SOLiHA, Synergies, TEM	Ch. d'agri., CCI, CPIE, PNR, TEM
Bâtiment (construction / réhabilitation / rénovation)	DDT, ARS, SDJES, Cerema, ÉduRénov CAUE, LMA, MNE, SOLiHA, Synergies, TEM	Cerema, ÉduRénov CAUE, LMA, MNE, SOLiHA, Synergies, TEM	MNE
Démarche territoriale & appui aux transitions	ADEME, Cerema EPFL CAUE, Ch. d'agri., CCI, CPIE, MNE, PNR, Synergies	ADEME, Cerema CAUE, Ch. d'agri., CCI, CPIE, MNE, PNR, Synergies	ADEME Ch. d'agri., CCI, CPIE, MNE, PNR
Développement économique & commercial	ANCT EPFL CAUE, Ch. d'agri., CCI, Région, LMA	ANCT CAUE, Ch. d'agri., CCI, EPFL, LMA	Ch. d'agri., CCI
Eaux & milieux aquatiques	ARS, AELB, Cerema ATD'EAU, LDA ADOPTA, CAUE, Ch. d'agri., CCI, CPIE	Cerema ATD'EAU, LDA CAUE, Ch. d'agri., CCI, CPIE	LDA Ch. d'agri., CCI, CPIE
Énergie & déchets	ADEME Ch. d'agri., CCI, CPIE, SEM, SOLiHA, Synergies, TEM	ADEME Ch. d'agri., CCI, CPIE, SEM, SOLiHA, Synergies, TEM	ADEME Ch. d'agri., CCI, CPIE, SEM, TEM
Habitat & logement	ARS EPFL CAUE, CPIE, SOLiHA, Synergies	CAUE, CPIE, SOLiHA, Synergies	CPIE

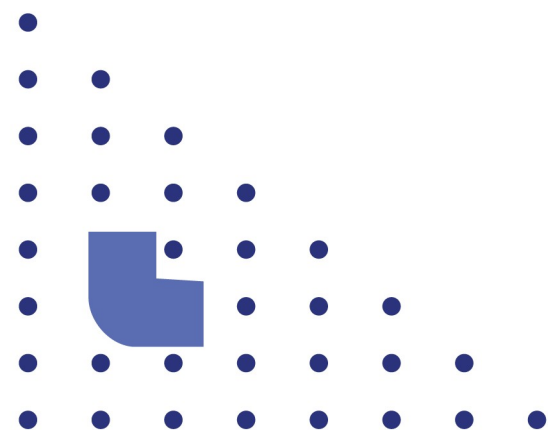
D'INTERVENTION

L'INGÉNIERIE LOCALE EN MAYENNE

Positionnement acteur		Conseil et expertise	Accompagnement et AMO	Conception et maîtrise d'œuvre
Thématique				
Mobilités, transports & infrastructures		ARS, ADEME, Cerema May. Ing. CAUE, Région, LMA, Synergies, TEM	ADEME, Cerema May. Ing. CAUE, LMA, Synergies, TEM	ADEME May. Ing. TEM
Nature & environnement		ARS, Cerema, DDT LDA CAUE, Ch. d'agri., CCI, Région, CPIE, MNE, PNR	Cerema LDA CAUE, Ch. d'agri., CCI, CPIE, MNE, PNR	LDA Ch. d'agri., CCI, CPIE , MNE, PNR
Numérique		Région, e-Collectivités, TEM	e-Collectivités, TEM	TEM
Tourisme, culture & loisirs		SDJES May. Culture, May. Tour. CAUE, Région	CAUE	
Toutes thématiques	Ingénierie administrative	Préfecture, ANCT, DDT AMF, APESS, CDG	ANCT CDG	CDG
	Ingénierie d'animation	ANCT, DDT AMF, APESS, CDG, Synergies	ANCT Synergies	
	Ingénierie financière	Préfecture, DDFIP, Aides-ter., BdT AFL, CDG, Région, TEM	TEM	TEM
	Ingénierie juridique	Préfecture, DDT AMF, CDG, TEM	TEM	TEM



L'ÉTAT ET SES OPÉRATEURS





PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Incarnation de la représentation de l'État dans le territoire, les **services placés sous l'autorité préfectorale** mettent en œuvre et coordonnent les politiques publiques et concourent à la cohésion et au développement territorial.

CHIFFRES-CLÉS

- 12 postes de chefs de projet financés (*Action cœur de ville, Petites villes de demain et Villages d'avenir*)
- 18 millions d'euros de subventions d'investissement et de fonctionnement versées en 2023
- 298 millions d'euros de subventions et dotations à destination des collectivités et acteurs économiques en 2023

CONTACTS

Les sous-préfets d'arrondissement de Laval, Château-Gontier et Mayenne

pref-coordination-prefecture
@mayenne.gouv.fr

pref-spm-animterritoire
@mayenne.gouv.fr

pref-conseil-spcg@mayenne.gouv.fr

www.mayenne.gouv.fr

Préfecture de la Mayenne Sous-préfectures de Château-Gontier et Mayenne

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗				
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques : ingénieries administrative, juridique, technique et financière

- Capacité d'analyse et d'expertise des situations, capacité à réunir, mobiliser, promouvoir, orienter, agréger les compétences selon les enjeux et acteurs.
- Accompagnement en mode projet

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

La préfecture et les sous-préfectures des trois arrondissements (Laval – Mayenne – Château-Gontier) interviennent en soutien de l'ensemble des acteurs du territoire : acteurs économiques, collectivités, associations... dans une logique de proximité partenariale. Les services préfectoraux déploient ainsi une offre d'ingénierie diversifiée à l'appui des projets de territoire, à la fois dans leur construction, en fournissant un conseil stratégique et procédural, ainsi qu'en accompagnement de leur réalisation au travers de financements dédiés (dotation d'équipement des territoires ruraux [DETR], dotation de soutien à l'investissement local [DSIL], contrat de ville, installation des commerces ruraux, fonds de revitalisation, *France 2030...*), de conseils juridiques et d'intégration dans des dispositifs de contractualisation.

EXEMPLE DE PROJET

Les services préfectoraux accompagnent trois collectivités *Villages d'avenir* : Entrammes, Forcé et Parné-sur-Roc, dans la définition d'un projet de mobilité durable entre leurs communes. Un accompagnement stratégique et juridique a été déployé pour évaluer la faisabilité du projet, au regard des compétences communales et intercommunales en matière de mobilité (voirie pour la commune et autorité organisatrice de la mobilité pour l'EPCI) et des financements envisageables pour mobiliser un bureau d'étude qui viendra définir les contours du projet, les tracés envisageables ou encore la domanialité des voies et des parcelles afin de construire un schéma de mobilité douce viable et d'envisager par la suite le financement de sa mise en œuvre au travers des fonds dédiés (DETR, fonds vert, appels à projets spécifiques...).



Image © Préfecture Mayenne

Délégation territoriale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

La préfète de département est la déléguée territoriale de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Au sein des services de l'État, les thématiques et programmes portés par l'ANCT sont plus particulièrement suivis par la [préfecture](#) et la direction départementale des territoires (DDT).

En plus d'une activité de suivi des programmes et activités de l'ANCT au niveau local, la délégation territoriale a essentiellement deux vocations. La première consiste en un appui – surtout en ingénierie – auprès des collectivités du département. Sa deuxième vocation consiste à aider à la structuration et à la montée en compétences de l'ingénierie locale.

CHIFFRES-CLÉS

(arrêtés en juillet 2024)

- 19 collectivités sont ou ont été accompagnées dans le cadre de l'accompagnement sur-mesure pour un montant de 502 000 €
- 6 commerces ont bénéficié d'une aide financière

CONTACTS

Les sous-préfets
d'arrondissements
&
Les référents territoriaux de
la DDT

pref-anct53@mayenne.gouv.fr

www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales-intercommunales/L-Agence-nationale-de-la-cohesion-des-territoires

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗			
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗	✗			
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques

- Ingénierie de projet, concertation :
 - Mise en relation avec les acteurs de l'ingénierie locale
 - Accompagnement sur-mesure avec la mise à disposition de bureaux d'études pour étudier les besoins et produire de premières esquisses
 - Mise à disposition de deux cheffes de projets *Villages d'avenir*
 - Instruction des demandes de volontaires territoriaux en administration
- Mise en œuvre des programmes nationaux de l'ANCT : *Action cœur de ville, Petites villes de demain, Villages d'avenir...*

Développement économique et commercial : ingénierie financière

- Instruction des fonds de développement des commerces en milieu rural et fonds de restructuration des locaux d'activités

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Toutes les collectivités sont susceptibles de bénéficier des accompagnements de l'ANCT. Sur simple demande écrite, et après instruction de celle-ci, un accompagnement sur-mesure peut être attribué, qui mettra à disposition un bureau d'études, en l'absence d'offre d'ingénierie locale répondant à ce besoin. Le coût de la prestation est entièrement pris en charge par l'ANCT pour les communes de moins de 3 500 habitants et les EPCI de moins de 15 000 habitants.

EXEMPLE DE PROJET

La commune de Montsûrs développe, sur la friche dite « Grande-Rue », un projet d'habitat inclusif pour seniors. Dans ce cadre, elle a bénéficié en 2023 d'un accompagnement sur-mesure par l'ANCT, afin d'étudier la transformation d'une ancienne forge (dite « forge Lorin ») en une salle de convivialité.

L'accompagnement a porté sur deux volets : une concertation des habitants et usagers du futur site et un volet technique, portant sur l'état actuel du bâtiment et son aménagement futur. L'aménagement de ses abords, à destination de tous les Montsûrais, a également fait l'objet de préconisations.



Image © DDT 53 / FG



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

La direction départementale des territoires (DDT) de la Mayenne s'emploie au quotidien à accompagner les projets des acteurs du territoire au service de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La finalité de l'action de la DDT est de contribuer à l'aménagement et au développement durables des territoires tant urbains que ruraux de la Mayenne. Porteuse des enjeux du développement durable dans l'ensemble de ses domaines de compétence, la DDT situe son action dans un cadre interministériel.

CHIFFRES-CLÉS

- 130 collaborateurs, dont 5 référents territoriaux
- 516 conseils écrits aux collectivités par le service territorial en 2023
- 414 rencontres avec les collectivités par le service territorial en 2023
- 23 avis exprimés par les architecte et paysagiste conseils en 2023

CONTACTS

Mme Isabelle VALADE
Directrice

Cité administrative
Rue MacDonald
53063 LAVAL Cédex 9

02.43.67.87.00

ddt@mayenne.gouv.fr

www.mayenne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-departementale-des-territoires-DDT

Direction départementale des territoires de la Mayenne

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗					
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme / Bâtiment / Nature et environnement

- Mobilisation des architecte et paysagiste conseils de l'État
- Mobilisation d'outils d'aide à la décision : [atelier des territoires](#) DGALN, atelier d'architecture ENSA Paris-La Villette...

Toutes thématiques

- Conseil amont sur les projets via les référents territoriaux
- Conseil en procédure ; ingénieries juridique, réglementaire et administrative
- Relais territorial de l'[ANCT](#)

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Toutes les collectivités peuvent bénéficier des conseils et aides de la DDT sans distinction.

EXEMPLE DE PROJET

Dans le cadre de son action d'accompagnement des collectivités, les services de la DDT, l'architecte et le paysagiste conseil de l'État encadrent un atelier rural d'architecture autour d'une commune mayennaise. En 2024, le dixième atelier s'est déroulé à Ballots, dont les élus ont rencontré les architectes-étudiants le 7 mars à l'occasion de leur première visite sur les lieux. Après un mois de travail à l'école, les étudiants sont venus exposer leurs premiers travaux. Les résultats finaux ont été présentés lors de l'exposition du 4 juillet au maire, au conseil municipal, aux habitants et professionnels de la commune, mais aussi aux autres acteurs du territoire.

Les conclusions de ces réflexions étudiantes, libres de toute contrainte financière, ont pour finalité d'apporter un regard différent et pourront être associées à de futures études professionnelles pour contribuer à la réflexion sur l'aménagement du centre-bourg de Ballots. À titre d'exemple, le tiers-lieu *La Bagagerie* de Saint-Denis-de-Gastines a été imaginé suite à l'atelier d'architecture qui s'est déroulé sur la commune en 2016 et aux études du [CAUE](#) qui ont suivi juste après.



Image © Instagram @atelier_brumau

Direction départementale des finances publiques de la Mayenne Conseillers aux décideurs locaux

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) répond aux demandes des collectivités en apportant l'éclairage nécessaire pour faciliter la prise de décision en matière budgétaire, comptable, financière et fiscale.

Les conseillers aux décideurs locaux sont les interlocuteurs de premier niveau et doivent être sollicités **dès l'émergence du projet**.

Interface avec le réseau DGFiP, ils examinent les situations et formalisent un rapport d'expertise commenté qu'ils restituent au commanditaire.

CHIFFRES-CLÉS

- 6 conseillers en Mayenne
- 6 151 demandes traitées en 2023, dont 2 864 questions complexes ou expertises
- une note de satisfaction des collectivités territoriales de plus de 9 sur 10 en 2023

CONTACTS

M. Olivier CARABIN (CA Laval Agglo.)
06.22.30.90.98
olivier.carabin@dgfip.finances.gouv.fr

M. Bertrand LERAY (CC Ernée / CC Bocage Mayennais)
06.10.42.15.47
bertrand.leray@dgfip.finances.gouv.fr

Mme Anne GUILLLOU (CC Mayenne Communauté / CC Mont des Avaloirs)
06.11.29.86.23
anne.guillou@dgfip.finances.gouv.fr

Mme Catherine PERRIER (CC Coëvrons)
06.12.18.42.24
catherine.perrier@dgfip.finances.gouv.fr

Mme Véronique QUEMENER (CC Pays Meslay-Grez / CC Pays Château-Gontier)
06.20.01.00.24
veronique.quemener@dgfip.finances.gouv.fr

M. Anthony BOBLIQUE (CC Pays Craon)
06.15.62.84.30
anthony.boblique@dgfip.finances.gouv.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗		✗					✗
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques : conseil budgétaire et comptable

- Préparation budgétaire / conseil en matière de dépenses et de recettes
- Qualité comptable / information et accompagnement (nomenclature M57, compte financier unique [CFU], synthèse de qualité des comptes...)

Toutes thématiques : conseil financier

- Analyses financières (rétrospectives et prospectives)
- Gestion dette et trésorerie / tableau de bord

Toutes thématiques : conseil fiscal

- Simulations fiscales, nouveautés fiscales

Toutes thématiques : conseil économique et financier

- Projet de concession de service public, transfert de maîtrise d'ouvrage

Toutes thématiques : conseil en réingénierie des processus

- Dématérialisation des process, engagement partenarial, service facturier

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Rendez-vous dans la collectivité/mail/téléphone avec les élus et/ou agents territoriaux.

Les conseillers interviennent en premier niveau et s'appuient en cas d'expertise plus approfondie sur les services spécialisés de la direction départementale des finances publiques (services de gestion comptable, services des impôts des entreprises, fonciers et des particuliers, services de direction).

EXEMPLES DE PROJETS

- Confection des budgets et autres décisions budgétaires
- Analyse sur la situation financière de la collectivité
- Accompagnement mise en place de moyens de paiements, process nouveaux
- Expertises faisabilité d'un projet (TVA, compétence...)
- Simulations fiscales
- Expertises pour aide à décision financière, fiscale

Le département « Santé Publique et Environnementale » (SPE) décline sur son territoire les priorités d'actions de l'agence régionale de santé (ARS). Il porte des missions de prévention et de gestion des risques environnementaux pour la santé humaine, dans le champ des eaux destinées à la consommation humaine, de l'habitat et des espaces clos, de l'urbanisme favorable à la santé et de la prévention des risques liés à l'environnement extérieur.

Il contribue dans ses actions et ses accompagnements à la lutte contre les inégalités de santé en portant dans son champ de compétence la politique de promotion et de prévention de la santé pour agir favorablement sur les déterminants de santé.

CHIFFRES-CLÉS

- 90 % des EPCI avec un contrat local de santé (CLS) : 7 signés
- 5 projets soutenus et subventionnés en 2023

CONTACTS

Département santé
publique et
environnementale

Cité administrative, 3^e et 4^e étage
60 rue Mac Donald - BP 83015
53030 LAVAL CEDEX 9

02.49.10.47.90

ars-dt53-spe@ars.sante.fr

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise		✗	✗	✗				
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme / Mobilités, transports, infrastructures : urbanisme favorable à la santé

- Sensibilisation sur les enjeux de la prise en compte de l'urbanisme favorable à la santé
- Soutien de projets innovants sur la prise en compte de la santé dans l'aménagement

Bâtiment / Habitat et logement

- Accompagnement sur la prise en compte de la réglementation
- Sensibilisation sur les enjeux : qualité de l'air intérieur, radon, lutte contre l'habitat indigne
- Accompagnement des collectivités dans leur pouvoir de police de l'insalubrité et participation à la lutte contre l'habitat indigne

Eaux et milieux aquatiques

- Contrôle sanitaire des eaux à destination de la consommation humaine

Nature et environnement

- Sensibilisation et accompagnement des collectivités et leurs services techniques sur les espèces envahissantes à enjeu sanitaire : moustique tigre, berce de Caucase et ambrosie
- Accompagnement à l'information des populations

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'agence régionale de santé accompagne les collectivités dans leur projet en lien avec la santé des citoyens sur le champ de la santé environnementale, dans le cadre d'actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement et d'animations thématique.

L'ARS peut octroyer des subventions pour soutenir des projets portés par des collectivités (notamment dans le cadre de CLS) ou par des opérateurs dans les domaines suivants : qualité de l'air intérieur, urbanisme et aménagement favorables à la santé, exposition aux produits chimiques / perturbateurs endocriniens pour les publics sensibles.

EXEMPLE DE PROJET

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS), démarche innovante de santé publique, constitue une aide à la décision publique pour des choix sains, durables et équitables. Elle vise à accentuer les impacts positifs et à réduire les impacts potentiels négatifs d'un projet, en formulant des recommandations. Cet outil est utilisé dans le cadre du projet de ferme urbaine sur la plaine d'aventure au sein de la ville de Laval. Le projet se situant à proximité d'un quartier prioritaire de la ville, l'EIS permettra de mettre en regard les enjeux sanitaire et les inégalités sociales et territoriales de santé. L'ARS cofinance cette évaluation.



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les **conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)**, les **professeurs de sport (PS)** et de **jeunesse et des sports (IJS)** sont des professionnels chevronnés de la réglementation et de l'ingénierie territoriale relative aux champs de la jeunesse, des sports, de l'engagement et de la vie associative.

CHIFFRES-CLÉS

- 3 CEPJ, 2 PS et 3 IJS au sein du SDJES
- 3 à 8 jours/mois chacun en moyenne
- 70 communes conseillées en 2023

CONTACTS

M. Florian TROMBETTA
IJS, chef de service
Mme Élise FEUTRIER, IJS,
cheffe de service adjointe

SDJES

Cité administrative
Rue Mac Donald – BP 23851
53030 LAVAL Cedex

02.43.59.92.83

sdjes53@ac-nantes.fr

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗				✗
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme / Bâtiment

- Conseils sur l'aménagement d'espaces : les accueils collectifs de mineurs et les équipements sportifs (homologation et aménagements).
- Conseils et études sur la construction et la rénovation d'enceinte sportive (gymnase, plaine sportive, ...)

Tourisme, culture et loisirs

- Conseils sur le fonctionnement et le développement pédagogique des lieux d'accueils collectifs de mineurs ;
- Conseils et soutien des actions en faveur de la jeunesse ;
- Conseils et soutien à l'ensemble des associations projet ou fonctionnement général ;
- Accompagnement sur les financements possibles : subventions agence nationale du sport (ANS) ;
- Conseils sur le fonctionnement des associations sportives et des établissements sportifs

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Ces agents interviennent à titre de conseil et d'orientation. Leurs interventions auprès des collectivités et des associations sont gratuites.

Les agents susmentionnés n'exercent aucune activité privée dans le département ou la région dans laquelle ils interviennent comme conseils de l'État, afin de garantir l'impartialité de leur point de vue.

Les subventions sont le fonds développement à la vie associative (FDVA), les budgets opérationnels de programme (BOP) 163 Jeunesse et 219 Sports (via les appels à projets), les subventions ANS (constructions et rénovations d'enceintes sportives).

EXEMPLES DE PROJETS

Les agents du SDJES apportent leur expertise pour mettre en relation le réseau de partenaires identifiés sur le territoire concerné pour développer des projets de qualité tout en recherchant l'efficacité.

Le SDJES est chargé de conseiller et de contrôler le respect de la réglementation concernant l'accueil collectif de mineurs, et les établissements sportifs et peut intervenir en amont de l'ouverture de tels lieux.

Le SDJES est chargé de valoriser et développer les actions partenariales en faveur de la jeunesse et du sport. Il soutient les communes à l'aide des projets éducatifs de territoire.

Dans le champ de la vie associative, le délégué départemental à la vie associative apporte son expertise pour soutenir les projets associatifs et le fonctionnement général des associations.

À l'ADEME* – l'Agence de la transition écologique –, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines – énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... – nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

CHIFFRES-CLÉS

ADEME Pays de la Loire

- ≈ 30 collaborateurs
- 2,2 M€ d'aides accordées en 2023 aux collectivités de Mayenne soit 7,3 €/habitant et 13 projets

CONTACTS

M. Christophe DE SAINT JORES
(Transition énergétique)
02.40.35.80.11
christophe.saintjores@ademe.fr

Mme Laurence LEBRETON
(Économie circulaire)
02.40.35.80.16
laurence.lebreton@ademe.fr

Mme Marie-Agnès SIMONNEAU
(Territoires durables)
02.40.35.80.29
marie-agnes.simonneau@ademe.fr

www.paysdelaloire.ademe.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO			✗	✗	✗	✗	✗	
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Agriculture et alimentation

- Accompagner les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Accompagner les acteurs vers l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Accompagner les acteurs vers l'agriculture durable : agro-écologie, adaptation au changement climatique et qualité d'air

Démarche territoriale, appui aux transitions

- Faciliter la mise en œuvre de la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique », Climat-Air-Énergie et Économie circulaire
- Accompagner les Contrats d'Objectifs Territoriaux
- Déployer la méthode *Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires* (TACCT) pour adapter son territoire au changement climatique

Énergie et déchets

- Contribuer au développement des énergies renouvelables, notamment thermiques, et aux économies d'énergie grâce aux conseillers en énergie partagée
- Accompagner le déploiement du tri à la source des biodéchets
- Optimiser les services de collecte et de traitement des déchets

Mobilités, transports, infrastructures

- Développer les mobilités actives et durables (Plan de mobilité, schéma modes actifs, études, expérimentations...)

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Mise à disposition de méthodes
- Aides financières : www.agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites
- Mise en place de formations
- Animation de réseau
- Observation
- Soutien aux relais (CD 53, TEM, FD Cuma, Récit, APES 53, TEO...) pouvant accompagner les collectivités

EXEMPLE DE PROJET

La communauté de communes du Mont des Avaloirs (53) a initié en 2023 une politique de réduction des déchets ménagers s'appuyant sur la Redevance Incitative. Désormais, les usagers possèdent une carte d'accès pour l'utilisation de nouveaux conteneurs semi-enterrés et pour l'entrée des déchetteries. L'ADEME a financé ce projet à hauteur de 579 000 €.

* L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du [ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires](#), du [ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#) et du [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#).

L'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) aide financièrement et techniquement les actions d'intérêt commun au service de l'eau et de l'environnement.

CHIFFRES-CLÉS (2023)

- Le bassin Loire-Bretagne :
 - 28 % du territoire métropolitain
 - 135 000 km de cours d'eau
 - 13 millions d'habitants
 - 8 régions et 36 départements
- 436 M€ d'aides attribuées sur le bassin Loire-Bretagne
- 5,6 M€ d'aides attribuées en Mayenne en dehors des soutiens directs aux mutations agricoles
- 12 projets accompagnés en Mayenne dans le cadre du fonds vert



Image © SIAEP d'Ernée

CONTACTS

M. Vincent TRAN
Chef de service des interventions

Délégation Maine Loire Océan

02.43.86.96.18

mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

youtube.com/@Agencedeau
LoireBretagne

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗					
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Eaux et milieux aquatiques

- Préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité
- Assainissement et gestion des eaux pluviales
- Gestion équilibrée de la ressource en eau et sobriété
- Lutte contre les pollutions diffuses et la protection des captages
- Améliorer la qualité du service d'eau potable
- Réduction des pollutions d'origine industrielle
- Animation de la politique de l'eau sur les territoires, sensibilisation, connaissance et solidarité internationale

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'AELB apporte aux élus et aux usagers du bassin Loire-Bretagne, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau, et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente pour lutter contre les pollutions de toute nature, gérer la ressource en eau et satisfaire les usages et préserver les équilibres écologiques et les milieux aquatiques.

Ces aides permettent notamment aux collectivités locales de faire levier et de contribuer au lancement de grands projets de réhabilitation d'ouvrage vétustes, d'aménagement de nouveaux territoires plus soucieux de la ressource en eau, de reconquérir la qualité de l'eau d'une rivière ou d'un fleuve.

Les effets du dérèglement climatique sur le cycle et la ressource en eau conduisent les différents acteurs de l'eau à engager de nombreuses actions. En 2023, sur le territoire Maine-Loire-Océan, 1 130 projets bénéficient de 83 M€ d'aide et de 14,5 M€ engagés au titre du fonds vert, auxquels s'ajoute la contribution à des aides directes agricoles. Les études « hydrologie, milieux, usages et climat » (HMUC) du territoire se poursuivent et contribuent au nécessaire dialogue sur le partage de l'eau. 13 M€ d'aides ont été attribués à des projets via le plan de résilience visant la sobriété, les canalisations fuyardes, la renaturation des villes et villages et les solutions fondées sur la nature. Pour la reconquête de la qualité de l'eau, les 18 contrats territoriaux eau (nouveaux ou renouvelés) prévoient la mise en œuvre des aides pour réduire les pollutions diffuses agricoles dans les aires des captages prioritaires pour l'eau potable, pour préserver et restaurer les milieux humides et les cours d'eau. Enfin, les travaux d'assainissement sont aidés avec 12,3 M€ et les industriels pour 1,5 M€.

EXEMPLE DE PROJET : restauration de l'Aron à Bais

Le projet est porté par le syndicat de bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents (SyBAMA) qui a donné lieu à de nombreuses concertations. Il consiste à reméandrer et restaurer les fonctionnalités écologiques de l'Aron sur près d'un kilomètre en bordure du plan d'eau communal de Bais.

Le montant du projet s'élève à 240 000 € financés à 50 % par l'AELB, 20 % par le conseil départemental et 10 % par la Région Pays de la Loire.

Aides-territoires est un service public et gratuit en ligne porté par le Ministère en charge de la Cohésion des territoires, en partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et [France Mobilités](https://france-mobilites.fr).

CHIFFRES-CLÉS

(arrêtés en mai 2024)

- 4 000 aides publiées
- 11 000 communes et 1 000 EPCI inscrits
- 34 000 utilisateurs
- 100 000 visites par mois
- 16 000 alertes configurées
- 900 projets publics renseignés

CONTACTS

M. Frédéric PONDEVIE
Animateur pour la Mayenne

Cité administrative
Rue MacDonald
53063 LAVAL Cédex 9

02.43.67.87.14

aides-territoires@beta.gouv.fr
ddt-st@mayenne.gouv.fr

aides-territoires.beta.gouv.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise		✗	✗					
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques

- Ingénierie financière et outil de travail collaboratif

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

La plateforme centralise les aides financières et en ingénierie pour vos projets et permet de bénéficier des outils suivants :

- Un **moteur de recherche** des aides par territoire et thématique

Le moteur de recherche Aides-territoires permet au porteur de projets de configurer ses critères (type de structure, territoire, mots-clés ou thématiques, etc.) afin de trouver les aides pertinentes pour son projet.

- Une **veille automatique** qui vous fait gagner du temps

Le système d'alertes Aides-territoires permet à l'utilisateur d'être tenu informé des nouvelles aides disponibles pour son projet, en fonction de ses critères.

- Un **espace de travail collaboratif** qui facilite le suivi de vos projets

Grâce à son compte Aides-territoires, le porteur de projets peut renseigner ses projets, y enregistrer les aides trouvées, les exporter, et inviter ses collaborateurs à partager son espace de travail pour mutualiser le travail de veille.

- Des **suggestions d'aides** de pairs et des projets d'autres collectivités pour vous inspirer

Rendre ses projets publics sur Aides-territoires, c'est les rendre consultables des autres utilisateurs connectés et ainsi pouvoir bénéficier de leurs suggestions d'aides. De la même manière, il est possible de consulter :

- les projets publics des autres collectivités et de leur suggérer des aides ;
- les projets subventionnés par les dotations des Préfectures.

Associer vos collaborateurs et élus référents afin de partager ensemble et en temps réel les accompagnements et les alertes.

EXEMPLES DE PROJETS

Retrouvez tous les projets publiés par des collectivités sur Aides-territoires : aides-territoires.beta.gouv.fr/projets/projets-publics/.



Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales dans leurs politiques d'aménagement et de transport dans le cadre de la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires. Il développe au quotidien des savoirs scientifiques et aide à déployer des solutions techniques pour sécuriser et améliorer le cadre de vie des citoyens dans un souci d'intérêt général. Sa gouvernance partagée associe étroitement les services de l'État et des collectivités territoriales.

CHIFFRES-CLÉS

- 2 500 collaborateurs
- 900 collectivités adhérentes
- 250 M€ de budget
- 26 implantations, dont Nantes, Angers et Saint-Brieuc pour la direction territoriale Ouest
- 3 000 références disponibles en accès libre

CONTACTS

M. Jean-Luc MALGAT
Directeur adjoint de
l'agence d'Angers

23 avenue de l'Amiral Chauvin
49136 LES PONTS-DE-CÉ

Jean-luc.malgat@cerema.fr

www.cerema.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗				✗
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗				✗
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Démarche territoriale, appui aux transitions

- Stratégies foncières
- Transitions territoriales
- Projets opérationnels complexes et innovants

Bâtiment

- Gestion du patrimoine immobilier
- Performance énergétique (CUBE...)
- Réseaux de chaleur

Mobilités, transports, infrastructures

- Développer les modes actifs
- Connaissance de la mobilité
- Sécurisation des déplacements
- Gestion de patrimoine : voirie et ponts
- Expertise géotechniques, acoustiques
- Expertises sur projets neufs ou réhabilitations

Nature et environnement / Eaux et milieux aquatiques

- Biodiversité des projets
- Renaturation et désimperméabilisation
- Gestion de la ressource en eau

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Cerema intervient prioritairement pour ses collectivités adhérentes dans le cadre de la quasi régie. Il peut ponctuellement intervenir pour les autres collectivités dans le cadre habituel de la commande publique. Ses modalités d'intervention sont principalement dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'accompagnement à la définition de stratégie, des expertises sur des projets ou de l'existant (bâtiment, infrastructures, aménagement), la méthodologie. Le Cerema met aussi à disposition des guides, retours d'expériences sur sa plateforme doc.cerema.fr.

Il anime également la plateforme *Expertises Territoires* qui réunit les communautés de partenaires sur tous les domaines d'intervention du Cerema : www.expertises-territoires.fr.

EXEMPLE DE PROJET : CUBE

Le challenge CUBE (Climat, Usages, Bâtiments) permet de développer l'éducation aux économies d'énergie en faisant évoluer les usages et ainsi améliorer la performance énergétique et carbone des bâtiments scolaires ou publics d'une collectivité. Le challenge permet de réaliser en moyenne 12 % d'économies d'énergie la première année.



Image © Cerema

La Banque des Territoires et ses partenaires accélèrent la rénovation du bâti scolaire en déployant ÉduRénov.

CHIFFRES-CLÉS

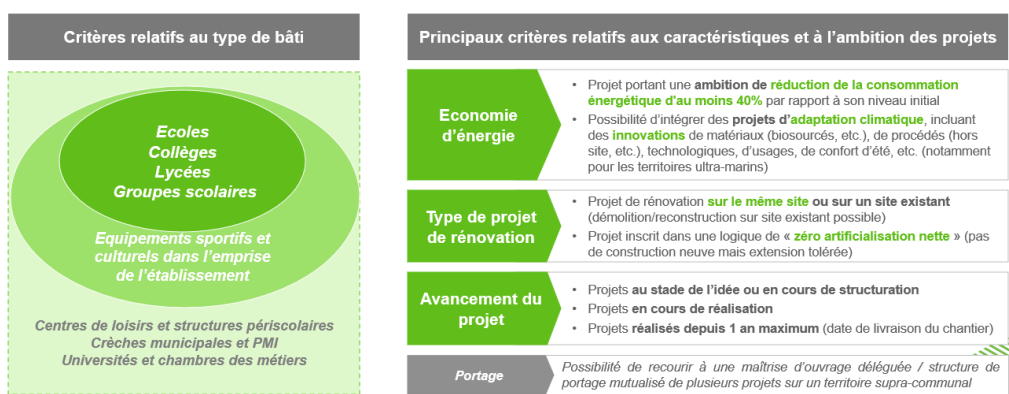
- ÉduRénov mobilise 50 M€ d'ingénierie pour la maturation des projets de rénovation énergétique du bâti scolaire

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗						
Accompagnement et AMO		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre								

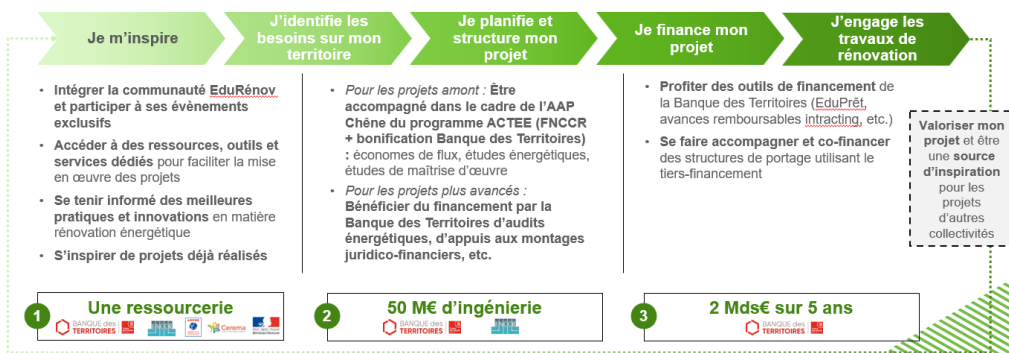
DOMAINES D'INTERVENTION

Bâtiment

- Rénovation de bâtiments scolaires



CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION



CONTACTS

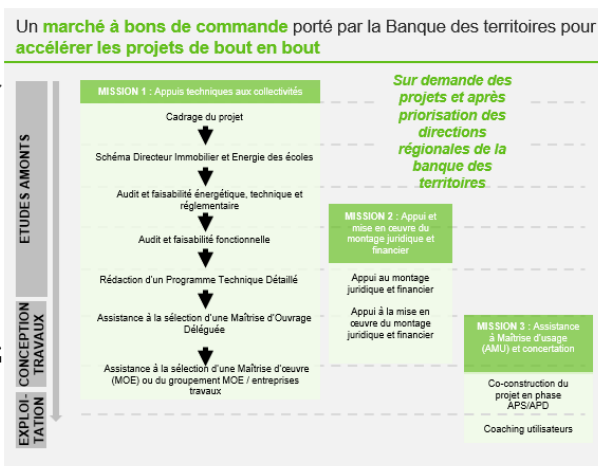
Mme Marion RAGUIN
Chargée de développement

49000 ANGERS

07.86.80.67.28

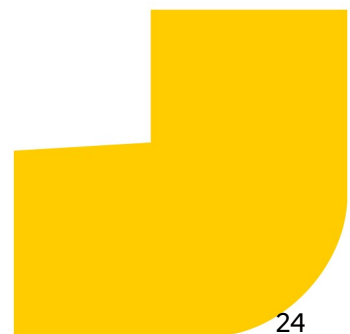
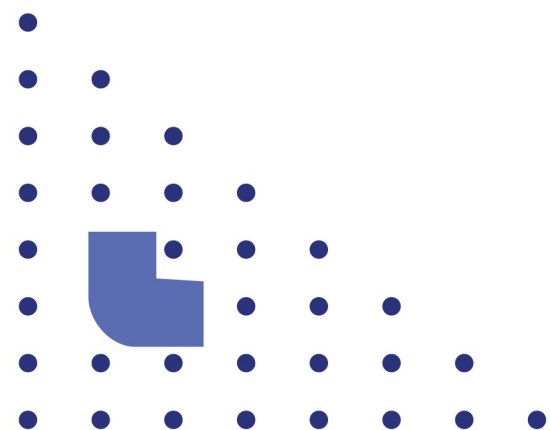
Marion.raguin@caissedesdepots.fr

www.banquedesterritoires.fr/
edurenov





LE DÉPARTEMENT ET SES OPÉRATEURS



Agence Technique Départementale de l'Eau de la Mayenne (ATD'EAU 53)

L'agence technique départementale de l'eau (ATD'EAU) a été créée en 2011 sous forme d'EPA (Établissement public administratif) sur le champ de l'eau potable, à la demande des collectivités mayennaises.

Son champ d'actions s'est étendu à l'assainissement en 2018, lors du transfert des compétences eau potable et assainissement à la majorité des EPCI à fiscalité propre.

CHIFFRES-CLÉS (2023)

- 90 % des collectivités compétentes adhérentes
- 90 missions d'accompagnement
- 600 visites en assainissement (270 stations d'épuration)
- 9 ETP mis à disposition par le Conseil Départemental auprès de l'ATD'EAU

CONTACTS

Mme Fabienne GUIGUEN
Directrice de l'ATD'EAU

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
53 000 LAVAL

02.43.59.96.72
Atdeau@lamayenne.fr
Fabienne.guiguen@lamayenne.fr

www.ecomotives53.fr/index-collectivites.phtml
Site Internet en cours de refonte

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Eaux et milieux aquatiques : eau potable et assainissement

- Gestion et préservation de la ressource en eau (quantité, qualité)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage eau potable et assainissement
 - Schémas directeurs, audits
 - Stations de production d'eau potable, stations d'épuration
 - Stockages, surpression
 - Réseaux eau potable et assainissement
- Appui à l'exploitation des systèmes d'assainissement
 - Bilans réglementaires, visites analyses, conseils d'exploitation de stations d'épuration
- Gestion de service
 - Études transfert de compétences
 - Suivis de contrats de concession
 - Accompagnement procédures concession, ou marchés de prestation de service

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'ATD'EAU accompagne les collectivités adhérentes dans l'ensemble des missions liées à la gestion de leurs services eau potable et assainissement. Concernant l'assainissement, pour les communes qui n'ont pas encore transféré leurs compétences, c'est le Département qui les accompagne via des conventions SATESE.

Via une participation annuelle eau potable et assainissement, la collectivité dispose de l'ensemble des accompagnements cités ci-dessus.

Seul l'accompagnement des procédures concession ou marchés de prestation de service fait l'objet d'une facturation spécifique.

EXEMPLE DE PROJET

L'ATD'EAU a accompagné la mise en service d'un nouveau forage à Ambrières pour le Syndicat Mixte de renforcement en eau potable du Nord Mayenne. Cette opération de longue haleine a consisté en un accompagnement rapproché pour :

- Les recherches en eau ;
- La mise en place des périmètres de protection ;
- Les travaux de canalisations et station de traitement ;
- Leur mise en service ;
- L'avenant au contrat de concession.



Image © ATD'EAU

Un bel exemple d'opération de diversification de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique.

Établissement public foncier local Mayenne-Sarthe

Créé en 2014, l'**établissement public foncier local (EPFL)** Mayenne-Sarthe est un outil opérationnel mutualisé entre les Conseils départementaux de la Mayenne et de la Sarthe au service des stratégies foncières des Collectivités locales (EPCI et communes).

Sur demande d'une Collectivité, l'EPFL a vocation à négocier et acquérir directement du foncier bâti ou non bâti, puis le garder dans son patrimoine pour le rétrocéder à la Collectivité (ou à tout autre organisme désigné par celle-ci) dans des conditions de délais et de coûts convenues à l'avance.

Le foncier peut être revendu avant la fin du délai lorsque la Collectivité (ou l'organisme désigné) est prête à engager les travaux d'aménagement.

CHIFFRES-CLÉS

- 224 communes en Mayenne, 336 en Sarthe couvertes par l'EPFL
- Une dizaine d'acquisitions par an pour environ 1 M€
- 1,8 ETP

CONTACTS

Mme Nadia BAZUREAU
Directrice
M. Grégoire BELLANGER
Chargé de mission foncier

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX
02.43.59.96.91 / 02.43.08.19.15
epfl@lamayenne.fr

Site Internet en cours de création

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗						
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme / Développement économique et commercial / Habitat et logement / Démarche territoriale, appui aux transitions

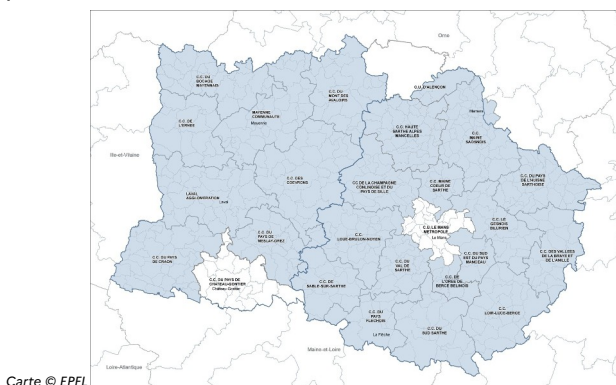
- **Veille foncière : anticiper les besoins fonciers**
Signature entre l'EPFL et les Collectivités de conventions de veille foncière qui permettent d'accompagner la mise en œuvre de stratégies foncières et préparer les acquisitions nécessaires aux projets d'aménagement.
- **Négociation et acquisition du foncier** : à l'amiable, par voie de préemption ou d'expropriation
Possibilité pour l'EPFL d'accepter la délégation du droit de préemption et de priorité sur des secteurs prédéterminés ou suite à une déclaration d'intention d'aliéner.
- **Mise à disposition des biens**
Mise à disposition systématique du foncier bâti ou non bâti acquis par l'EPFL à la Collectivité qui en assure la garde sous son entière responsabilité. Si le bien le permet, possibilité pour la Collectivité de les mettre en location à titre précaire.
- **Cession du foncier**
Revente à la Collectivité ou à l'organisme désigné au terme du délai fixé dans la convention (entre 2 et 8 ans).

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le bénéfice des services de l'EPFL est conditionné à l'adhésion de l'EPCI à l'EPFL (l'adhésion est gratuite) (cf. carte ci-dessous, en bleu les EPCI adhérents).

Les conditions d'intervention de l'EPFL sont encadrées par ses statuts et son règlement d'intervention.

La Collectivité qui a sollicité l'EPFL Mayenne-Sarthe rembourse chaque année les frais dits de portage (intérêts des emprunts négociés par l'EPFL, assurance, impôts fonciers, etc.).



Carte © EPFL

Laboratoire d'expertise public depuis plus de 70 ans, le **laboratoire départemental d'analyses (LDA 53)** est un service du Conseil départemental de la Mayenne, agréé par les ministères de l'environnement, de la santé et de l'agriculture.

Il contribue à l'évaluation, la préservation et à l'amélioration de l'état sanitaire départemental en appliquant une seule règle d'or « **la qualité et la fiabilité avant tout** ».

LDA 53, le laboratoire polyvalent de tous les Mayennais !

CHIFFRES-CLÉS

- 50 collaborateurs
- 100 % d'EPCI partenaires
- 2,7 M€ de chiffres d'affaires
- + de 35 000 dossiers traités

CONTACTS

M. Jérémy TAVARES
 Chef de service Commerce & Relation Clients

229 rue du Bas des Bois
 CS 91427
 53014 LAVAL Cedex

02.43.56.36.81

Lda53@lamayenne.fr

www.la53.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Positionnement de l'acteur								
Conseil et expertise		✗	✗				✗	✗
Accompagnement et AMO		✗	✗				✗	
Conception et maîtrise d'œuvre		✗	✗				✗	

DOMAINES D'INTERVENTION

Eaux et milieux aquatiques

- Évaluer la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine ou animale. Vérifier la qualité environnementale des eaux de surface et des eaux de baignades. Étudier les rejets industriels ou urbains.
- Assurer le contrôle des légionelles dans les établissements recevant du public.

Agriculture et alimentation

- Assurer la sécurité sanitaire des aliments de la restauration collective, commerciale, des industries agroalimentaires et des particuliers.
- Former à la mise en place du plan de maîtrise sanitaire (PMS) et au respect des bonnes pratiques d'hygiène (BPH) alimentaire.
- Permettre aux agriculteurs de maîtriser la qualité de leurs sols et les rations alimentaires de leur cheptel.

Nature et environnement

- Aider les vétérinaires et les éleveurs au diagnostic des causes de pathologies infectieuses pour les animaux de rente, les animaux de compagnie et la faune sauvage.

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le LDA 53 apporte ses conseils aux collectivités et réalise les analyses pour toutes les structures du territoire :

- les communes ;
- les communautés de communes ;
- les syndicats de bassin ;
- les centres hospitaliers, les EHPAD ;
- les collèges, les SDIS ;
- les industriels ;
- les agriculteurs, les éleveurs ;
- les particuliers ;
- le conseil départemental de la Mayenne et les services de l'État (DDETSPP, [DDT](#), [ARS](#),...).

EXEMPLE DE PROJET

Le LDA 53 est un partenaire essentiel du centre hospitalier de Laval, acteur de santé majeur de notre département.

Il a contribué en 2023 au projet de réhabilitation de la cuisine centrale de l'hôpital :

- analyse des dangers microbiologiques des zones sensibles de fabrication et des zones de stockage durant les travaux ;
- audit sanitaire complet des nouveaux locaux réceptionnés ;
- appui lors du renouvellement du dossier d'agrément sanitaire visant la mise en route définitive de la nouvelle cuisine.

Un accompagnement qui a du sens par sa contribution directe à la modernisation d'un service indispensable aux mayennais : la restauration hospitalière.



Image © LDA 53

Espace de dialogue au service des collectivités et des acteurs culturels, **Mayenne Culture**, agence culturelle départementale, joue un rôle pivot d'ingénierie culturelle territoriale. Elle porte un programme d'actions d'intérêt départemental, favorise les coopérations entre territoires et entre acteurs culturels, et accompagne le Conseil départemental dans le cadre de sa politique culturelle et l'animation des liens entre ce dernier, les collectivités et institutions.

Association au service du rayonnement et de l'aménagement culturels de la Mayenne, elle intervient en faveur de la musique, de la danse, du théâtre, du cinéma et des arts visuels. L'agence développe son activité dans les domaines de l'ingénierie et des politiques culturelles, de l'éducation artistique et culturelle, des pratiques en amateur et professionnelles, de la formation, de la création, de la diffusion, de la fréquentation et de la connaissance des œuvres

CHIFFRES-CLÉS

- 12 collaborateurs
- 122 communes et EPCI accompagnées en 2023
- 3 416 bénéficiaires et 184 journées d'actions

CONTACTS

M. Arnaud HAMELIN
Directeur

84 avenue Robert Buron
53000 LAVAL

02.43.67.60.90

Contact@mayenneculture.com

www.mayenneculture.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Positionnement de l'acteur								
Conseil et expertise	✗	✗	✗					
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Tourisme, culture et loisirs

- Accompagner les collectivités (notamment les EPCI) dans le développement culturel de leur territoire et de leurs habitants
- Accompagner les acteurs de la culture public ou privés
- Accompagner et expertiser les projets culturels

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Tenant compte du niveau avancé de structuration culturelle du département, Mayenne Culture intervient en complémentarité des acteurs existants. À l'écoute des territoires, de ses acteurs et de ses habitants, elle adapte sans cesse son action à leurs besoins et à l'évolution de leur structuration culturelle :

- en soutenant et en valorisant à l'échelle départementale l'ambition culturelle des collectivités (communautés de communes en particulier) ;
- en veillant à l'équilibre territorial.

Mayenne Culture décline ses actions selon :

- les enjeux et spécificités de chaque domaine artistique,
- la singularité de chaque territoire,
- le droit à l'expérimentation et à l'innovation

Dans un souci de proximité et dans un objectif d'efficacité, Mayenne Culture inscrit son action dans une dynamique de subsidiarité, œuvrant à transmettre le cas échéant, ses actions à l'acteur de l'échelon territorial le plus légitime.

EXEMPLES DE PROJET

- Accompagnement des EPCI dans leur projet culturel de territoire
- Plan de formation interdépartemental
- Accompagnement à l'innovation et l'expérimentation dans les projets d'éducation artistique et culturelle
- *Nuit de la Mayenne*
- Formation intra en collectivités
- Formations à destination des élus en charge de la culture, en partenariat avec l'[AMF](#)

Image © Mayenne Culture



En mars 2017, les élus du Conseil départemental ont validé la création et les statuts de **Mayenne Ingénierie**, Établissement public administratif (EPA), dont la vocation est d'apporter une réponse aux besoins d'ingénierie des territoires.

Mayenne ingénierie est chargé d'apporter aux collectivités adhérentes (communes et EPCI) : conseils, assistance et expertise dans plusieurs domaines techniques.

CHIFFRES-CLÉS

- 193 communes et EPCI adhérents
- 60 opérations étudiées en moyenne par an

CONTACTS

M. Christian MARQUET
Directeur

Hôtel du Département
39, rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL Cédex

06.75.81.95.38

ingenierie@lamayenne.fr
christian.marquet@lamayenne.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
Conception et maîtrise d'œuvre	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	

DOMAINES D'INTERVENTION

Mobilités, transports, infrastructures : voirie

- Sécurisation en agglomération (avec mesure de vitesse préalable)
- Expertise, diagnostic du patrimoine (avec analyse laboratoire préalable)
- Voies douces

Mobilités, transports, infrastructures : ouvrages d'art

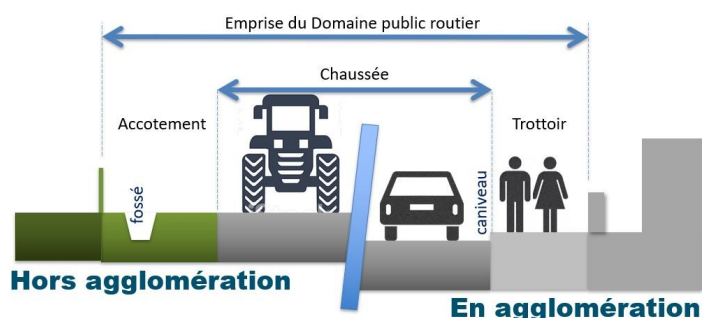
- État des lieux et diagnostic du patrimoine
- Suivi périodique et définition du besoin d'entretien éventuel
- Faisabilité d'amélioration ou de création

Agriculture et alimentation : restauration collective

- Stratégie en matière de restauration et d'entretien des locaux
- Accompagnement technique
- Accompagnement des équipes
- Respect des obligations législatives et réglementaires (hygiène, loi EGALim)

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Les communes adhérentes prennent contact avec le directeur de Mayenne Ingénierie afin d'obtenir un premier conseil ou d'identifier le besoin d'assistance et le planning d'une éventuelle étude. Une visite de terrain est ensuite organisée avec le technicien puis un devis d'étude est transmis au demandeur. Suivant la complexité du sujet, plusieurs solutions peuvent être proposées à la commune, avec les estimations de travaux correspondantes.



Images © Mayenne Ingénierie



L'Agence Départementale de développement touristique Mayenne

Tourisme accompagne les professionnels et les collectivités dans leurs projets de développement : observatoire, appui aux études de marché, positionnement stratégique, marketing parcours client, labellisation *Tourisme et handicap*®, *Accueil vélo*® et *chambre d'hôtes référence*®, portage de la marque *Slowlydays*®.

L'agence met à disposition sur le site Internet dédié aux pros un centre de ressources documentaires.

CHIFFRES-CLÉS

- 13 collaborateurs
- 85 porteurs de projets privés et publics accompagnés en 2023

CONTACTS

Mme Marie LE CALONEC
Directrice

84 avenue Robert Buron
53000 LAVAL

02.43.66.43.43

Info@mayenne-tourisme.com

www.mayenne-tourisme-pro.com

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Positionnement de l'acteur								
Conseil et expertise	✗	✗	✗					
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Tourisme, culture et loisirs

- Accompagner les professionnels du tourisme dans le développement de leur activité
- Accompagner les collectivités dans le développement de leur activité

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Cibles : collectivités, associations, professionnels du tourisme.

Chaque demande est traitée sur mesure, soit en direct par Mayenne Tourisme, soit en lien avec les chargés de développement des intercommunalités ou les services de la [Région](#). Mayenne Tourisme aide également à trouver les bons interlocuteurs en fonction du projet : Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), Chambre de commerce et d'industrie (CCI), etc.

L'agence agrège des données d'observation permettant aux collectivités de compléter leur phase d'étude lors de projets d'envergure.

Mayenne Tourisme ne peut pas octroyer de subvention.

EXEMPLE DE PROJET

Une collectivité souhaite aménager un site de loisirs ou une piste cyclable relevant du schéma départemental.

Mayenne Tourisme accompagne sur la réglementation, la stratégie de développement, la qualification des services. Elle accompagne les collectivités qui souhaitent faire labelliser leurs sites de visite ou équipements pour les labels nationaux *Tourisme et handicap*®, *Accueil vélo*®.

L'Agence est pilote de la marque *Slowlydays*® et accompagne les porteurs de projet, en lien avec les Offices de tourisme, pour l'obtention du droit de marque.

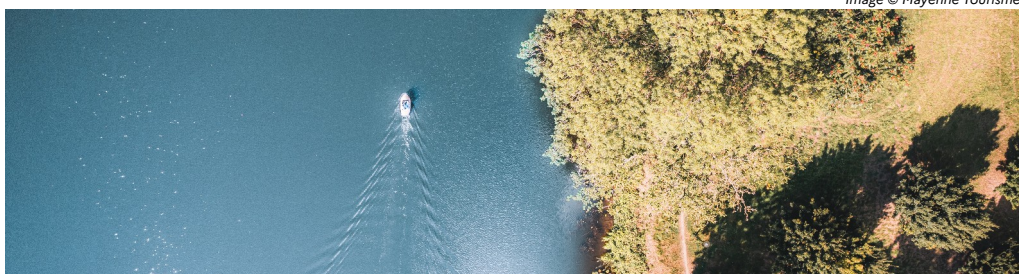
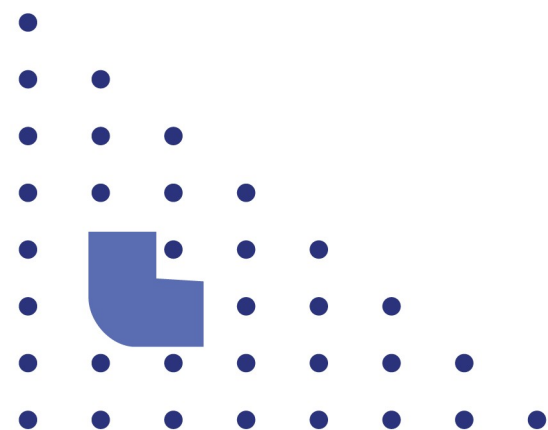


Image © Mayenne Tourisme



AUTRES OPÉRATEURS



Association des Maires, Adjointes et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF 53)

Le cœur de la mission de l'Association des Maires, Adjointes et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF 53) est avant tout d'informer, de soutenir et de faciliter l'exercice quotidien du mandat d'élus, de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, de défendre collectivement auprès des pouvoirs publics la voix des maires et des libertés locales, dans le strict respect des principes de neutralité, de pluralisme et de l'intérêt général. Cet engagement s'illustre notamment par un appui concret et permanent sous la forme de conseils juridiques, de formations, de réunions d'information.

CHIFFRES-CLÉS

(saison 2023-2024)

- 818 consultations juridiques
- 246 stagiaires formés
- 20 sessions de formations proposées aux élus
- 1000 participants aux webinaires et réunions d'information

CONTACTS

M. Bruno JEZEQUEL
Directeur
bruno.jezequel@amf53.asso.fr

Mme Hélène LE POGAM
Assistante de direction
contact@amf53.asso.fr

Mme Marie LEMONNIER
Juriste / Chargée de formations des élus
marie.lemonnier@amf53.asso.fr

21 Rue Ferdinand Buisson
Parc Tertiaire Cérès
53810 CHANGÉ

02.43.59.09.00

www.amf53.asso.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗					✗
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques

- Ingénierie juridique, formation et information des élus, défense et protection des intérêts des communes et des intercommunalités

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'AMF 53 a été créée en 1948. Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle réunit 100 % des 240 communes et 9 intercommunalités de la Mayenne. Son pluralisme fonde sa représentativité. Elle est de fait l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des institutions publiques et privées. L'AMF 53 reflète la diversité des aspirations et des intérêts des collectivités du département.

• CONSEIL JURIDIQUE

L'AMF 53 effectue une veille, un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Elle conseille les adhérents sur la régularité juridique de leurs projets, les aide dans la résolution non contentieuse des différends, et en cas de besoin, les oriente vers le bon interlocuteur. S'agissant des questions portant sur les ressources humaines, elles sont traitées par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale ([CDG 53](#)).

• FORMATION DES ÉLUS

Organisme de formation agréé depuis 2018 (agrément renouvelé le 15 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2025), l'AMF 53 offre l'opportunité aux élus locaux de consolider et d'actualiser leurs connaissances, d'acquérir et de développer leurs compétences, d'échanger et de partager leurs expériences. L'AMF 53 propose chaque année un catalogue diversifié de formations répondant à la complexité croissante de l'exercice d'un mandat local et à la nécessité pour les élus de bénéficier de compétences spécifiques.

• INFORMATION DES ÉLUS

L'AMF 53, dans le cadre des nouvelles orientations de la mandature 2020/2026, a fait le choix d'organiser régulièrement dans l'année des réunions d'information en présentiel ou en visioconférence ouvertes aux élus sur des thèmes d'actualité.

EXEMPLE DE PROJET

L'AMF 53 organise dans l'année plusieurs événements (à l'exemple du **Forum des élus et du Salon des collectivités**) qui sont autant de rendez-vous pour susciter la réflexion, faire naître le débat, imaginer de nouvelles perspectives, bénéficier de conseils, partager des expériences et mobiliser des élus autour de grands thèmes qui impactent la vie des collectivités.

Association pour le Développement Opérationnel des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA)

L'Association pour le Développement Opérationnel des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA) est une association loi 1901 créée en 1997 à Douai (Nord) pour promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Elle est présente dans toute la France.

Depuis janvier 2024 : un partenariat entre l'[Agence de l'Eau Loire-Bretagne](#), l'ADOPTA et les Conseils départementaux de la [Mayenne](#) et de Maine-et-Loire permet la mise à disposition d'un poste d'animatrice eaux pluviales mutualisé.

CHIFFRES-CLÉS

- Près de 200 adhérents
- + de 25 ans d'expérience
- + de 6 000 personnes sensibilisées par an
- 2 showrooms

CONTACTS

Mme Valentine BARDOUL
Animatrice eaux pluviales –
territoires Mayenne et Maine-et-Loire

Hôtel du département
39 rue Mazagran
53000 LAVAL

07.49.99.70.48

vbardoul@adopta.fr

www.adopta.fr

Édition 2024

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme / Eaux et milieux aquatiques : gestion durable et intégrée des eaux pluviales

- Animation et formation
- Conseil et expertise pour la mise en place de solutions de gestion des eaux pluviales des projets techniques
- Conseil et expertise pour adapter sa politique de gestion des eaux pluviales
- Aide à une meilleure maîtrise des coûts
- Sensibilisation et communication

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'association accompagne les acteurs (collectivités publiques, porteurs de projets, concepteurs, bureaux d'études, entreprises privées, architectes, etc.) dans l'écriture de politiques intégrant la prise en compte de la gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, ainsi que leur déclinaison opérationnelle, sur les projets d'urbanisation nouvelle comme en cas de renouvellement / aménagement de l'existant.

Tout acteur de l'aménagement du territoire peut donc bénéficier gratuitement de l'appui technique de l'ADOPTA. L'adhésion n'est pas une obligation pour pouvoir intervenir, mais elle permet de bénéficier d'un réseau d'acteurs et de réductions sur les actions de formation et d'accompagnement technique plus poussés.

EXEMPLE DE PROJET

L'ADOPTA participe à des événements de sensibilisation du grand public portés par le programme *Infltr'eau* du Conseil départemental de la Mayenne. L'animation de maquettes conçues par le Département permet d'expliquer aux visiteurs du stand les enjeux et solutions pour infiltrer l'eau de pluie à la source.



Image © ADOPTA

L'Agence France Locale (AFL) est un établissement de crédit dédié au financement des investissements des collectivités locales. Sa mission est de faciliter la réalisation des projets des élus et des initiatives publiques. Elle intervient dans les domaines du prêt, du financement et de l'aide en ingénierie financière.

Sa raison d'être : incarner une finance responsable visant à renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants.

CHIFFRES-CLÉS

- 40 collaborateurs
- Plus de 850 collectivités actionnaires
- 3^e prêteur bancaire aux collectivités en 2023
- 1,9 milliard d'euros de crédits octroyés en 2023

CONTACTS

M. Philippe ROGIER
Directeur Institutions & Territoires

112 rue Garibaldi
69006 LYON

04.81.11.29.32

adhesion@afl-banque.fr

www.agence-france-locale.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗			✗	
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques

L'AFL est la seule banque publique de développement créée par les collectivités territoriales. Aujourd'hui, plus de 800 collectivités de toutes tailles et natures en sont les uniques actionnaires et les uniques bénéficiaires. L'AFL propose deux types d'intervention à l'ensemble des collectivités, sans conditions de taille ni de projet spécifique :

- **Financement bancaire** : gamme complète (prêts long terme, lignes de trésorerie, prêts relais, crédits avec phase de mobilisation) ; pas de seuil minimum d'emprunt, capacité à prêter à plus de 40 ans à taux fixe selon les conditions de marché. La collectivité doit devenir actionnaire de l'AFL pour permettre le déblocage des fonds.
- **Accompagnement en ingénierie financière** : l'AFL accompagne et assiste les collectivités et leurs groupements de toute taille en ingénierie financière qu'elles soient membres ou non de la banque.

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'accompagnement en ingénierie financière de l'AFL peut intervenir en trois étapes :

- 1 **En amont des projets** : présentation de la situation financière de la collectivité et estimation de sa capacité d'emprunt supplémentaire et d'investissement.
- 2 **Phase de réflexion des projets** : étude de la demande de financement de la collectivité et transmission le cas échéant d'un accord ferme de crédit avec une vision majorée. Le détail précis des coûts globaux du projet et des subventions n'est pas nécessaire à ce stade.
- 3 **Pendant la réalisation des projets** : calibrage des différents prêts nécessaires à la collectivité (prêt relais, prêt moyen-long terme ...) et de l'utilisation éventuelle des excédents de la collectivité. Le déblocage des fonds ne peut se faire que si la collectivité est actionnaire de l'AFL. Le vote d'une délibération d'adhésion peut s'effectuer en parallèle d'une délibération d'emprunt.

Pour devenir actionnaire de l'AFL, une collectivité doit :

- 1 Vérifier son éligibilité auprès des équipes de l'AFL
- 2 Calculer le montant de son apport en capital à partir de deux données comptables (le stock de dette ou les recettes réelles de fonctionnement)
- 3 Rejoindre formellement l'AFL en votant une délibération d'adhésion ainsi qu'en votant au budget les crédits nécessaires au règlement de l'apport en capital.

Les équipes de l'AFL sont à votre disposition tout au long de la démarche pour vous présenter le modèle, ses missions et vous accompagnent vers une éventuelle adhésion.

L'association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (APESS 53) réseau départemental de l'ESS en Mayenne a comme mission de représenter et valoriser les spécificités et richesses des acteurs de l'Économie sociale et solidaire, mais aussi d'appuyer l'émergence et accompagner le lancement des activités en réponse aux besoins sociaux, environnementaux, économiques, etc. identifiés dans les territoires.

CHIFFRES-CLÉS

- 3 salariées / 1 prestataire en communication
- 50 adhérents (statuts confondus : association, coopérative, mutuelle...)
- 40 projets (individuels et collectifs) accompagnés

Image © APESS 53



CONTACTS

Mme Gianina PERCA-BESNIER
Responsable

17 rue de Rastatt
53000 LAVAL

06.95.67.54.53

gianina.perca@apess53.org

www.apess53.org

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗				
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques

- Informer et promouvoir les spécificités de l'Économie sociale et solidaire
- Appuyer à la construction des politiques publiques de l'Économie sociale et solidaire
- Appuyer le développement des ASER (achats socialement et écologiquement responsables)
- Construire des activités économiques en réponse aux besoins des territoires par le dispositif *Fabrique à initiatives*
- Parcours d'accompagnement de l'idée au lancement des activités par filière : les commerces de proximité, bien vieillir, les tiers-lieux, l'économie circulaire (recycleries), la transition écologique (le numérique responsable, la mobilité, l'alimentation durable, etc.)
- Accompagner et animer la dynamique des tiers-lieux en Mayenne (réfèrent *CAP Tiers-lieux*)
- Les Permanences APESS 53 au sein des territoires : accueil, information, orientation

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'organisation des temps forts comme le *Mois de l'Économie sociale et solidaire* chaque année en novembre, les visites d'entreprises, les permanences sur les territoires sont fléchés vers les porteurs de projets, les professionnels, les élus et agents des collectivités, mais aussi vers le grand public. Les différents parcours d'accompagnement (ateliers d'idéation, *May'idESS*, *May'incubESS*, *Fabrique à initiatives*) sont dédiés à faire émerger des activités économiques à impact social, environnemental. Les accompagnements s'adressent tant aux projets individuels qu'aux projets collectifs, même portés par des collectivités. Nous avons une posture d'animateur territorial dans un esprit de coopération et adaptons le type d'accompagnement en fonction des besoins et des attentes du porteur de projet.

EXEMPLE DE PROJET

Un exemple de projet de coopération territoriale est celui mené avec le [Conseil départemental 53](#) sur la structuration de la filière REP PMCB (produits et matériaux de construction et du bâtiment) au niveau de la Mayenne. Après une expérimentation d'une matériauthèque (recycleries de déchets de matériaux de construction) menée en 2023 avec 3 collectivités volontaires (Laval agglomération, Château-Gontier-Azé et le Bocage Mayennais) et les acteurs de l'ESS (*Envie Maine*, *Alternatri*, *Maine ateliers*, *Emmaus*), en 2024 l'objectif est de mobiliser tous les acteurs (collectivités, professionnels du bâtiment, acteurs de l'ESS, réseaux d'entreprises...) afin de mettre en place des réponses apportées par les acteurs identifiés sur la chaîne de valeur de la filière REP PMCB dès le gisement jusqu'au réemploi des déchets.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Mayenne (CAUE53) est une association départementale au service de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

L'équipe, composée d'architectes, urbanistes et paysagistes, développe l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans ces domaines. L'organisme contribue à la formation et au perfectionnement des professionnels du secteur privé, des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Le CAUE est à disposition des collectivités, des administrations publiques et des particuliers qui souhaitent le consulter pour la réflexion sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou de paysage.

CHIFFRES-CLÉS (2023)

- 7 collaborateurs
- 160 adhérents
- + 400 conseils aux particuliers
- 67 communes visitées
- 47 études traitées
- + 100 sollicitations auprès de partenaires

CONTACTS

Mme Carole DAUPHIN
Directrice, architecte

2, rue de l'Ermitage
53000 LAVAL

02.43.56.41.79

accueil@caue53.com

www.caue53.com

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗					
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗					
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques

- Aide à la décision par le conseil en amont de la maîtrise d'œuvre

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Assistance aux collectivités par l'élaboration d'une étude synthétique accompagnant la prise de décision pour l'aménagement du territoire :

- sollicitation de la commune ;
- 1^{er} rendez-vous de l'équipe CAUE dans la commune ;
- écriture d'une convention entre la commune et le CAUE ;
- étude : analyse, diagnostic, enjeux, orientations, propositions, références ;
- réunions de présentation de l'étude devant les acteurs de la collectivité.

Des visites, des rencontres, des ateliers, des conférences, des expositions... sont dispensés au gré des besoins et de l'actualité.

EXEMPLES DE PROJETS

Valorisation / création d'espaces publics, de places – renaturation de cour d'école – aménagement de plans d'eau – réflexion sur le devenir de friches – opportunités d'implantation d'un nouvel équipement – mise en valeur du patrimoine – revitalisation centre-bourg – redynamisation d'un territoire par son attractivité – valorisation d'une église – réflexion sur le développement de l'habitat et autres hébergements – accompagnement pour la planification urbaine – plan de gestion différenciée – extension et aménagement d'un cimetière – étude sur les connexions d'un territoire ...



Exemple d'un croquis d'ambiance pour une proposition d'aménagement d'une cour d'école – Image © CAUE 53

UNE STRUCTURE au service des agriculteurs et des territoires

Une **Chambre d'agriculture** est un établissement public, sous tutelle de l'État, dont le rôle et les missions sont définis par le code rural ([article L.510-1](#)). Elle est pilotée par des agriculteurs élus au suffrage universel tous les 6 ans.

La Chambre d'agriculture est à la fois une structure représentative et un outil de développement et de conseil pour l'agriculture et les territoires.

Elle réalise des missions de service public, d'intérêt général et des prestations pour les agriculteurs et les collectivités.

La Chambre d'agriculture Pays de la Loire est membre d'un réseau national. Sur le terrain au quotidien, ses experts forment un réseau de proximité unique en France.

CHIFFRES-CLÉS

	82 CONSEILLERS ENTREPRISE
140 CONSEILLERS AGRONOMIE	10 CONSEILLERS URBANISME
25 CONSEILLERS DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	15 CONSEILLERS ENERGIE-ECONOMIE CIRCULAIRE
45 CONSEILLERS INSTALLATION- TRANSMISSION	30 CONSEILLERS ALIMENTATION
16 CONSEILLERS BOGAGE-AGROFORESTERIE	25 CONSEILLERS BIO

CONTACTS

Chambre d'agriculture de
la Mayenne

Parc Technopole
Rue Albert Einstein
BP 36135
53810 CHANGÉ

02.43.67.37.00

accueil-laval@pl.chambagri.fr

pays-de-la-loire.chambres-
agriculture.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	×	×	×			×	×	×
Accompagnement et AMO	×	×	×			×	×	×
Conception et maîtrise d'œuvre	×	×	×			×	×	×

DOMAINES D'INTERVENTION

Agriculture et alimentation

- Manger local
- Projet alimentaire territorial



Aménagement et urbanisme / Développement économique et commercial

- Aménagement foncier
- Urbanisme et agriculture
- Indemnisation

Démarche territoriale, appui aux transitions / Nature et environnement / Eaux et milieux aquatiques / Énergie et déchets

- Climat – Carbone
- Eau
- Énergie (efficacité énergétique, méthanisation, solaire photovoltaïque, bois énergie)
- Agroécologie (arbre et paysage, biodiversité, préservation des sols)

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Accompagner le développement des PROJETS DE TERRITOIRE

La Chambre d'agriculture agit sur les territoires en lien avec les différents acteurs locaux. Elle contribue notamment au développement de programmes alimentaires territoriaux (PAT), de contrats territoriaux Eau (CT Eau), et de plans Climat Air Énergie (PCAE).

Assurer des MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La Chambre d'agriculture assure et coordonne des missions de service public telles que : l'émission d'avis sur les dossiers d'urbanisme et de planification, l'accompagnement pour assurer le renouvellement des générations d'actifs en agriculture, la surveillance biologique du territoire, ou l'information des agriculteurs sur les réglementations nationale ou européenne.

EXEMPLE DE PROJET :

Concilier développement économique et sobriété foncière

Les modèles agricoles, artisanaux, industriels, tertiaires et commerciaux sont différents dans leur logique de développement. Pour autant, il paraît essentiel de définir ensemble un cadre de référence commun et un discours partagé autour des enjeux liés au **zéro artificialisation nette**. Ce dialogue a pour objectif de créer une dynamique efficiente par l'identification des bonnes pratiques et des leviers d'actions mobilisables par les collectivités et par tous ceux qui concourent à l'aménagement des territoires.

Par exemple, la valorisation des réserves d'eau pluviale et d'incendie pour l'irrigation des cultures agricoles peut être aussi un moyen d'optimiser le foncier dédié à la gestion de l'eau. Dans le parc d'activités *Coëvrans Ouest* à Vaiges, l'entreprise *Poultry Feed Compagny* (PFC) a mis à disposition des irrigants ses lagunes (réserve d'eau de 125 000 m³) et a participé à la création d'un réseau d'irrigation dans un rayon d'environ 2 km. Ce projet permet actuellement à 7 exploitations d'irriguer plus de 200 ha.

Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne

Les missions de la **chambre de commerce et d'industrie (CCI)** :

- Favoriser le développement économique des territoires ;
- Accompagner la croissance des entreprises ;
- Développer les compétences par la formation ;
- Gérer les équipements / infrastructures.

Ses valeurs :

- Proximité
- Engagement
- Confiance
- Pragmatisme
- Audace

CHIFFRES-CLÉS

- 65 collaborateurs

CONTACTS

M. Antoine JOUFFLINEAU
Directeur de cabinet
Directeur des Relations
institutionnelles, Études et
projets

12, rue de Verdun
53000 LAVAL

02.43.49.50.00

antoine.joufflineau@mayenne.cci.fr

www.mayenne.cci.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗				
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗				
Conception et maîtrise d'œuvre	✗	✗	✗					

DOMAINES D'INTERVENTION

Développement économique et commercial / Démarche territoriale, appui aux transitions

- Études sectorielles (ex : marché de l'hôtellerie)
- Études données économiques territoriales
- Schémas de développement commercial
- Études de potentialité commerciale des communes et EPCI
- Derniers commerces
- Observatoires de la vacance commerciale
- Accompagnement rédaction cahier des charges zone d'activité économique
- Accompagnement RSE

Énergie et déchets

- Convention [ADEME](#) Économie circulaire
- Convention [ADEME](#) Économie d'énergie
- Information classement ICPE

Nature et environnement / Aménagement et urbanisme

- Expertise sur le ZAN – observatoire du foncier et de l'immobilier économique

Eaux et milieux aquatiques

- Accompagnement sur le sujet de l'eau

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Cibles

- Communes,
- EPCI,
- Département

Modalités d'intervention

- Enquêtes terrain, mail et téléphoniques
- Animation d'ateliers entreprises et commerces pour le compte des collectivités
- Entretien *one to one*
- Avis d'urbanisme

Le **Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG 53)** est un établissement public administratif au service des employeurs publics locaux en matière de gestion des ressources humaines. Il propose une **assistance à la gestion du personnel**, dans un ensemble de domaines. Grâce à son **expertise**, il **guide et accompagne** les employeurs locaux en leur fournissant des conseils adaptés.

Le CDG 53 dispose également d'un **service de santé professionnelle des agents territoriaux** qui déploie des actions de prévention en faveur des employeurs territoriaux. Un **service intérim territorial** permet de répondre aux besoins de remplacements temporaires des collectivités.

CHIFFRES-CLÉS (2023)

- Plus de 30 collaborateurs
- 271 collectivités et établissements publics affiliés, soit plus de 5 000 carrières d'agents publics gérées
- 1 900 avis juridiques statutaires rendus
- 3 000 arrêtés de carrière saisis pour les collectivités
- Animation de 6 clubs et matinales RH
- 11 bulletins juridiques statutaires rédigés

CONTACTS

Mme Florence TURPAULT
Directrice générale des services

21 Rue Ferdinand Buisson
Parc Tertiaire Cérés – bâtiment F
53810 CHANGÉ

02.43.59.09.09

cdg53@cdg53.fr

www.cdg53.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗					
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗			✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre		✗	✗				✗	

DOMAINES D'INTERVENTION

Toutes thématiques : ressources humaines

- Le CDG 53 intervient dans tous les domaines des ressources humaines, en accompagnant les collectivités et établissements publics locaux en matière de recrutement, gestion de la carrière, maladie, discipline, retraite, etc.

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le CDG 53 est un établissement public administratif créé au moment de la décentralisation afin de soutenir les élus locaux en matière de gestion des ressources humaines.

Les collectivités et établissements publics de moins de 350 agents y sont obligatoirement affiliés. Une base documentaire complète et à jour est proposée sur le site Internet. L'ensemble des collaborateurs du CDG 53 est également joignable par téléphone et par mail afin de répondre aux sollicitations des employeurs, et de leurs Directeurs des ressources humaines, Responsables et Gestionnaires RH.

Les collectivités et établissements de plus de 350 agents peuvent s'y affilier volontairement, ou bénéficier d'un ensemble de prestations appelé « socle commun de compétences ».

EXEMPLE DE PROJET

Dans le cadre du schéma régional de coordination, de mutualisation, et de spécialisation, liant les 5 Centres de gestion des Pays de la Loire, le CDG 53 propose aux collectivités d'adhérer à une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent.

Cette proposition permet aux collectivités locales d'être en conformité avec l'[ordonnance n°2021-175 du 7 février 2021](#) qui rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents, quel que soit leur statut, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance.

Cette proposition respecte également les termes de l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

Image © CDG 53



Les **Maisons de la Région** sont des lieux de rapprochement entre l'institution régionale et les usagers du service public, qu'ils soient particuliers, entreprises ou partenaires de la collectivité.

CHIFFRES-CLÉS

- Une Maison de la Région
- 48 collectivités accompagnées en 2023
- 2 792 152 M€ d'aides en 2023

CONTACTS

M. Xavier BOIVERT
Directeur de la Maison de la Région de la Mayenne
Mme Dominique CHANTEAU-NOGUÈS
Chef du pôle territorial 53/72
3 rue Jules Ferry
53000 LAVAL
02.43.67.22.60
maisondelaregion.53@paysdelaloire.fr
www.paysdelaloire.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO								
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Nature et environnement

- Biodiversité : contrat Nature et *Liger Bocage*
- Eau : CT Eau
- Plateforme territoriale de rénovation énergétique

Développement économique et commercial

- Soutien au commerce

Aménagement et urbanisme

- Accompagnement dans la réflexion et la mise en œuvre du ZAN

Tourisme, culture et loisirs

- Aide à l'élaboration de stratégies locales touristiques
- Accompagnement de projets touristiques
- Animation de la politique culturelle et sportive sur les territoires

Mobilités, transports, infrastructures

- Contrats opérationnels de mobilité

Numérique

- Résorption des zones blanches
- E-administration sécurisée ([e-Collectivités](#))

Agriculture et alimentation

- Expérimentation de transmissions d'exploitations agricoles sur des territoires pilotes

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Communes de moins de 3 500 habitants
Communes *Action Cœur de Ville* ou disposant d'un contrat de Ville
Communes labellisées *Petites Villes de Demain*
Intercommunalités

Le conseil régional peut octroyer des subventions aux collectivités dans les domaines suivants : environnement – urbanisme et aménagement – développement économique et commercial – tourisme culture et loisirs – numérique – agriculture et alimentation – santé ; et dans un cadre plus généraliste les projets qui s'inscrivent dans les thématiques de la jeunesse, de l'emploi, de la transition écologique et du handicap.



CPIE Mayenne Bas-Maine

(Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)

Ancrée sur le territoire Mayennais depuis plus de 15 ans, l'association agit pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Son ambition est que chaque citoyen, chaque acteur soit informé et se sente concerné pour agir dans le respect des ressources naturelles et pour le développement durable.

L'association développe des projets sur de nombreuses thématiques environnementales : biodiversité, eau, nature en ville et jardin, santé environnementale, transition écologique, déchets, etc.

CHIFFRES-CLÉS

- 215 adhérents
- 80 bénévoles actifs
- 11 salariés

CONTACTS

M. David QUINTON
Directeur

12 rue Guimond des Riveries
53100 MAYENNE

02.43.03.79.62

contact@cpi-mayenne.org

www.cpi-mayenne.org

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

DOMAINES D'INTERVENTION

Nature et environnement / Eaux et milieux aquatiques

- Études biodiversité (inventaires, plans de gestion, accompagnement mesures compensatoires etc.)
- Maîtrise d'œuvre de travaux de restauration de milieux naturels (mares, étangs, zones humides, boisements, landes, bocage, etc.)
- Création d'outils pédagogiques (parcours, expositions, livrets d'activités, etc.)
- Animations pédagogiques (scolaires, grand public) et organisation d'événements (Fête du Bocage, etc.)

Démarche territoriale, appui aux transitions

- Accompagnement des collectivités à la construction de projets environnementaux (Territoire Engagé pour la Nature, Plan d'actions bocage, plan climat air énergie territorial [PCAET], projet alimentaire territorial [PAT], etc.)
- Animation de démarche participative
- Concertation de citoyens pour établir un projet

Aménagement et urbanisme

- Conseils sur la nature en ville (gestion des espaces verts, désimperméabilisation, etc.)
- Accompagnement pour la végétalisation des cours d'écoles
- Mise en place de jardins partagés
- Définition de parcours d'interprétation

Énergie et déchets

- Accompagnement des acteurs sur la réduction des déchets

Habitat et logement

- Accompagnement des collectivités et des citoyens sur la santé environnementale : qualité de l'air intérieur (radon), ateliers Nestings, etc.

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le CPIE Mayenne est un spécialiste de la concertation, des démarches participatives et territoriales. Il facilite la prise en compte de l'environnement auprès des collectivités, des citoyens et des entreprises.

Nous intervenons à chaque étape des projets : des premières réflexions à la réalisation concrète. Chaque projet étant unique nous mobilisons notre équipe pluridisciplinaire (pédagogue, éducateur environnement, ingénieur, facilitateur, animateur du dialogue territorial) pour adapter nos accompagnements, nos actions aux besoins exprimés et en adéquation avec les enjeux territoriaux.

e-Collectivités, opérateur public de services numériques sur la région des Pays de la Loire.

Le syndicat mixte régional e-Collectivités a pour objet le développement de l'e-administration et l'accompagnement de la transformation numérique des collectivités.

CHIFFRES-CLÉS

- 32 collaborateurs
- 900 collectivités adhérentes, dont 90 % des communes mayennaises
- 3 sites (Changé, La Roche-sur-Yon, Angers)
- 4 M€ de budget

CONTACTS

21, rue Ferdinand Buisson
53810 CHANGÉ

02.53.33.01.40

contact@ecollectivites.fr

www.ecollectivites.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE <i>(études ou travaux)</i>			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise							✖	✖
Accompagnement et AMO							✖	✖
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Numérique

- Fourniture de solutions d'e-administration pour faciliter les échanges dématérialisés entre les collectivités et les citoyens (bureau virtuel *Pléiade*, parapheur électronique, tiers de télétransmission, gestion documentaire, site internet, démocratie participative, gestion de la relation usager, etc.)
- Assistance et fourniture de logiciels métiers finances, population, RH, enfance
- Accompagnement sur la protection des données personnelles (RGPD)
- Solutions techniques et accompagnement à la cybersécurité
- Centrales d'achats télécom et école numérique

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le syndicat mixte e-Collectivités intervient pour le compte des collectivités et établissements publics locaux adhérents. Certains des services fournis sont compris dans l'adhésion, d'autres sont des prestations à la carte qui font l'objet d'une tarification spécifique.

En fonction des projets et des prestations requises, les interventions se font en présentiel ou en distanciel.

La mutualisation, l'expertise, la proximité et l'innovation sont les valeurs portées par e-Collectivités pour apporter une réponse appropriée aux besoins des collectivités dans le domaine numérique à un coût mutualisé.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- Réalisation de sites internet pour les communes
- Mise en conformité des collectivités vis-à-vis du RGPD
- Déploiement d'un parapheur électronique pour signer électroniquement
- Déploiement de logiciels métiers dans les communes
- Déploiement de solutions techniques cyber pour protéger les collectivités de cyberattaques
- Audit de sécurité et analyse de risques
- Fourniture de liens télécoms et abonnements de téléphonie mobile

Notre raison d'être :
« Accompagner et accélérer les transformations pour façonner un cadre de vie sobre et durable avec et pour toutes les générations mayennaises ».

Laval Mayenne Aménagements (LMA) regroupe une Société d'Économie Mixte (SEM) et une Société Publique Locale (SPL) œuvrant dans les domaines du renouvellement urbain, de la construction et de la gestion de services urbains.

CHIFFRES-CLÉS

- 28 collaborateurs
- 18 communes accompagnées en 2023
- 5 M€ de chiffres d'affaires (SEM) et 3,9 M€ (SPL)
- + de 20 M€ d'investissements réalisés en 2023
- 26 actifs immobiliers détenus accueillant plus de 1 200 salariés

CONTACTS

M. Jean-Marc BESNIER
Directeur général

17 rue de Franche-Comté
53000 LAVAL

02.43.91.45.25

Contact@groupement-lma.fr

www.groupement-lma.fr

	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
Positionnement de l'acteur	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise		✗	✗					
Accompagnement et AMO		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme

- Aménageur d'opérations de renouvellement urbain et de friches
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ou mandat (études et réalisation)

Bâtiment / Développement économique et commercial

- Construction de bâtiments clés en main
- Étude de faisabilité et de pré-programme
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ou mandat (études et réalisation)
- Promotion immobilière et co-investissement
- Attractivité commerciale (création d'une foncière de revitalisation)
- Gestion d'équipements publics (halles gourmandes...)
- Gestion de bâtiments (maisons de santé, gendarmeries, commerces, tertiaire, industrie...)

Mobilités, transports, infrastructures

- Exploitation du stationnement (voirie, ouvrages...)

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

LMA est l'opérateur des transitions urbaines auprès des collectivités et entreprises de la Mayenne. Nous proposons des missions de conseil et d'assistance technique, financière et juridique pour mener à bien tout type de projet d'aménagement ou de construction. Notre approche pluridisciplinaire et nos expertises nous permettent de manier la complexité normative, avec une conscience forte de limiter notre impact pour fabriquer et gérer des lieux de vie adaptés au contexte, aux usagers, aux habitants.

EXEMPLE DE PROJET

La commune de Loiron-Ruillé a confié à LMA un mandat pour l'étude et la réalisation du réaménagement de la zone de la Guertière, zone à vocation ludique et sportive qui permettra de joindre, par le paysage et les usages, les anciennes communes. LMA a conduit, pour le compte de la commune, la procédure de sélection d'une équipe de maître d'œuvre, piloté les études et assuré la coordination de la concertation.

Nous avons également veillé au respect des procédures environnementales (étude faune-flore, étude d'impact, dossier loi sur l'eau...) en lien avec les services de l'État afin de s'assurer d'un projet sensible aux enjeux de biodiversité, de gestion des eaux, de sobriété foncière. Nous avons également assisté la commune dans la réalisation d'un terrain multisports.



Image © Laval Mayenne Aménagements



Mayenne Nature Environnement

Mayenne Nature Environnement (MNE) est une association de protection de l'environnement qui a pour objectifs :

- Étudier, protéger et promouvoir la faune, la flore, ainsi que les sites et milieux naturels du département de la Mayenne ;
- Protéger et reconquérir la biodiversité en Mayenne, ainsi que ses écosystèmes et leurs interactions ;
- Encourager la connaissance de la faune et de la flore au travers d'expositions, de conférences, de débats, de stages de formation et de documentations pédagogiques et scientifiques ;
- Développer et promouvoir une éducation à l'environnement favorisant une attitude écocitoyenne.

CHIFFRES-CLÉS

- 12 salariés (2024)
- 49 collectivités accompagnées en 2023
- 574 795 € de chiffres d'affaires (2024)
- 553 adhérents (2024)

CONTACTS

Mme Perrine PIGEON
Directrice associative

16 rue Auguste Renoir
53950 LOUVERNÉ

02.43.02.97.56

contact@mne53.fr

www.
mayennenatureenvironnement.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre	✗	✗	✗	✗			✗	✗

DOMAINES D'INTERVENTION

Nature et environnement

- Expertises naturalistes : inventaires ; gestion des milieux ; accompagnement des acteurs
- Éducation à l'environnement et au développement durable
- Labels et associés : *Sur le chemin de la nature* ; *Villes et villages étoilés* (ANPCEN) ; *Refuge à papillons* (Gretia), *Refuge pour les Chauves-souris* et *Havre de Paix pour la Loutre d'Europe* (SFEPM)...
- Faune (oiseaux, chauve-souris, mammifères, amphibiens, reptiles, libellules, papillons, autres insectes...) et flore ; Astronomie

Agriculture et alimentation

- Agrobiodiversité : réseau *Paysans de nature* (LPO)

Bâtiment

- Programme *Bâtibiodiv'* (LPO)

Démarche territoriale, appui aux transitions

- *Atlas de la Biodiversité* communale et intercommunale (ABC/ABI), *Territoire Engagé pour la Nature* (TEN), *Aire Terrestre Éducative* (ATE), *École du dehors*, *Écodélégués*, *Fresque de la Biodiversité*...

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Formation et appui technique auprès des collectivités et des entreprises ;
- Éducation à l'environnement : collectivités territoriales, publics scolaires, accueils de loisirs, entreprises, associations, offices de tourisme, clubs des aînés, grand public ;
- Appui aux services de l'État sur les réglementations et politiques environnementales ;
- Accompagnement des paysans dans la prise en compte de la biodiversité ; et des syndicats de bassins dans leurs engagements en faveur des milieux aquatiques ;
- Conseils et renseignements aux particuliers ;
- Participation à des commissions environnementales.

MNE peut accompagner à l'octroi de subventions aux collectivités dans les domaines suivants : nature et environnement.

EXEMPLES DE PROJETS

- Études naturalistes pour connaître et protéger les habitats comme les espèces (évaluation de l'état de conservation, mise en œuvre de plans d'actions régionaux et nationaux) ;
- Diagnostics de la biodiversité avant travaux ou aménagements (bâtiment, bois et forêts, milieux naturels) ;
- Élaboration de plans de gestion ;
- Organisation et suivi de chantiers d'entretien et de restauration avec une protection des espèces à enjeux.



Image © Mayenne Nature Environnement

Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine

Le Parc et Géoparc Normandie-Maine est doté d'un projet de territoire appelé Charte, qui promeut des ambitions et actions en lien avec ses 5 missions : protéger et gérer les patrimoines naturel et culturel ; aménager le territoire ; œuvrer au développement économique et social ; accueillir, éduquer et informer le public, expérimentation et recherche

Les ambitions de la Charte 2024-2039 :

- Construire un territoire coopératif ;
- Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité ;
- Porter la sobriété comme moteur de progrès d'attractivité.

CHIFFRES-CLÉS

- 35 agents
- 20 communes mayennaises : Ambrières-les-Vallées, Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Couptrain, Gesvres, La Pallu, Lassay-les-Châteaux, Le Housseau-Brétignolles, Lignéres-Ornières, Neuilly-le-Vendin, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Ravigny, Rennes-en-Grenouilles, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Cyr-en-Pail, Saint-Pierre-des-Nids, Sainte-Marie-du-Bois, Thubœuf, Villepail, Vimartin-sur-Orthe

CONTACTS

M. Laurent MARTING
Président

Maison du Parc et du Géoparc
1, route du Château
CS 80005
61320 CARROUGES CEDEX

02.33.81.75.75

info@parc-normandie-maine.fr

www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre	✗	✗	✗	✗	✗	✗		✗

Compte tenu de la diversité des missions et des projets pouvant être accompagnés par le Parc, et ce, à différentes phases, n'hésitez pas à contacter l'équipe pour en échanger.

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme

- Revitalisation des centres-bourgs : espaces publics
- Aide à la définition et formalisation des besoins et objectifs des projets d'aménagement : programmation
- Suivi des documents d'urbanisme : aide à la mise en place de commissions bocage et appui à la rédaction d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques (OAP)

Démarche territoriale, appui aux transitions

- Observatoire du territoire et modélisation du changement climatique : aide à l'appropriation des données
- Accompagnement à la réflexion autour de l'intégration des énergies renouvelables
- Sensibilisations thématiques à destination de différents publics (élus, agriculteurs, techniciens, scolaires...)
- Éducation : dispositif *Class'climat*

Nature et environnement

- Actions en faveur du bocage et plantation de haies
- Protection de l'environnement : aide à la contractualisation d'Opérations Réelles Environnementales (ORE)
- Gestion de milieux naturels et biodiversité

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Parc dispose d'une équipe pluridisciplinaire répartie en trois pôles d'ingénierie, au service du territoire : Médiation, Biodiversité et géodiversité, Aménagement et développement local. Nous pouvons, en fonction des besoins et missions, intervenir auprès de différents publics : scolaires, élus, techniciens, agriculteurs.

Le Parc fonctionne avec un accompagnement mobilisable tout au long de l'année, mais également avec des appels à projets ponctuels, qui nécessitent un calendrier précis à l'image de la plantation de haies clé en main, *Class'climat*, *Repensons nos places et nos rues*.

Nous sommes en capacité d'intervenir en amont des projets pour accompagner à la définition stratégique, également en phase pré-opérationnelle pour aider à la définition des besoins et faciliter le passage à l'opérationnel. Certaines démarches peuvent être portées dans leur intégralité.

L'expérimentation et la concertation sont au cœur des missions du Parc, nous permettant d'accompagner des démarches innovantes, en lien avec les ambitions portées dans la Charte 2024-2039.

Composée de 7 actionnaires, dont Territoire d'énergie Mayenne, la **société d'économie mixte Énergie Mayenne** a vocation à accélérer la transition énergétique du département.

Elle développe des projets d'énergies renouvelables associant acteurs publics et privés, tout en impliquant les citoyens.

La Société Énergie Mayenne ambitionne également de vendre localement l'énergie produite par ses centrales.

CHIFFRES-CLÉS

- 8 collaborateurs
- Plus de 50 communes accompagnées en 2024
- 7 MW photovoltaïques installés en 2024

CONTACTS

M. Christophe LEMARIÉ
Directeur technique

Parc Technopolis
Rue Louis de Broglie
Bât R
53810 CHANGÉ

07.56.06.09.32

Christophe.lemarie@te53.fr

www.semenergie53.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

DOMAINES D'INTERVENTION

Énergie et déchets : solaire photovoltaïque

- Prestation d'études de faisabilité technico-économique de production et d'autoconsommation de l'électricité ;
- Investissements à votre place dans des ombrières, des petits parcs au sol, des toitures... ;
- Codéveloppement de projets au sol et agrivoltaïques avec des sociétés « labellisées » par la SEM.

Énergie et déchets : éolien

- Développement en propre avec les citoyens de parcs éoliens ;
- Codéveloppement de projets éoliens avec des sociétés privées « labellisées » par la SEM.

Énergie et déchets : méthanisation

- Investissement de la SEM au capital de certaines unités respectant le cadre départemental d'un développement raisonné de la méthanisation.

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Les patrimoines des collectivités locales (terrains, parkings, toitures, équipements sportifs...) sont le cœur de cible de la Société Énergie Mayenne pour développer ensemble les énergies renouvelables.

Les modalités d'intervention sont : études technico-économiques, tiers investissement pour le compte de la collectivité, prises de participation financières, accords de partenariats avec les développeurs privés...

EXEMPLE DE PROJET : 2 ombrières photovoltaïques ouvertes à l'investissement citoyen à Quelaines-Saint-Gault

En partenariat avec la Société Énergie Mayenne, la commune de Quelaines-Saint-Gault a installé deux ombrières photovoltaïques sur le boulodrome et les terrains de tennis. D'une puissance de 500 kWc (kilowatts crête), ces ombrières produiront 528 000 kWh (kilowattheures) par an, soit la consommation annuelle (hors chauffage) de 500 habitants. À terme, l'électricité produite localement sera revendue directement à la commune de Quelaines pour ses besoins communaux et ses entreprises locales à un prix préférentiel.



Image © See You Sun

Association Solidaires pour l'Habitat (SOLiHA) de la Mayenne

Solidaires pour l'Habitat (SOLiHA) Mayenne est une association issue de l'économie sociale et solidaire qui intervient spécifiquement dans le domaine de l'habitat privé. Les valeurs de notre mouvement (*une fédération regroupant 123 associations SOLiHA en France*) pourraient se résumer en une phrase : « **Favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables** ».

SOLiHA accompagne :

- les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques locales de l'habitat (*études pré-opérationnelles et animation de programmes*)
- les ménages dans la définition et le montage financier de leurs projets de travaux (*optimisation technique et financière*)

CHIFFRES-CLÉS (2023)

- 19 collaborateurs
- 2 700 ménages accompagnés
- 1 200 diagnostics réalisés à domicile (*énergétique, autonomie, dégradation...*)
- 7 collectivités accompagnées dans la mise en œuvre de leur politique locale de l'habitat (*OPAH, guichet unique de l'habitat...*)
- Chiffre d'affaires = 870 K€

CONTACTS

SOLiHA Mayenne

19 rue de l'Ancien Évêché
53000 LAVAL

02.43.91.19.91

contact.mayenne@solihha.fr

www.paysdelaloire.solihha.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗			✗		
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗			✗		
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Bâtiment / Habitat et logement

- Rénovation énergétique (*globale et vertueuse*)
- Maintien à domicile (*situation de handicap et vieillissement*)
- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- Projets locatifs (*rénovation énergétique, remise sur le marché de logements vacants, revitalisation des centres-bourgs...*)
- Copropriété

Aménagement et urbanisme

- Accompagnement à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat
- Étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat / Programme d'Intérêt Général / Pactes Territoriaux

Énergie et déchets

- Animation des *Espaces Conseil France Rénov'* (service public de la rénovation énergétique de l'habitat)

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Au titre de nos activités de conseils (*service public de la rénovation de l'habitat*) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'association est membre du **réseau France Rénov'**.



Agrement officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nous disposons également de différentes certifications (*agrément préfectoral, Mon Accompagnateur Rénov'*) et qualifications (*RGE Audit*) qui nous permettent d'œuvrer dans le domaine de **l'ingénierie sociale et financière** en faisant valoir des compétences techniques reconnues. L'ensemble de ces signes de qualité nous permet de monter les dossiers auprès de l'ensemble des financements mobilisables (*Anah, Région Pdl, CD 53, EPCI, caisses de retraites, CEE...*).

SOLiHA 53 s'inscrit dans la **Maison Départementale de l'Habitat** qui se présente comme un guichet regroupant plusieurs structures en lien avec l'habitat et le logement. À destination des particuliers, des collectivités, et plus globalement à l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de cette thématique, elle se revendique comme un des outils de mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat.



Image et logos © SOLiHA Mayenne

En s'appuyant sur la motivation et l'envie d'agir de ses membres, **Synergies** a pour ambition d'**encourager à la maîtrise de l'énergie** (sobriété / économies d'énergies / efficacité énergétique), au **développement des énergies renouvelables locales**, et plus largement aux **démarches de Développement durable**. Le tout en **Mayenne** ! L'énergie étant transversale, Synergies peut aborder cette question via d'autres approches comme l'alimentation, les déchets, la santé, les solidarités, la citoyenneté...

Globalement, l'association Synergies encourage à la **prise de conscience des acteurs locaux** (citoyens, collectivités, associations, et autres structures...) de l'**urgence d'agir face au contexte climatique**. Elle encourage notamment l'application des démarches du développement durable et du concept « *négaWatt* ».

CHIFFRES-CLÉS (2023)

- 63 adhérent-e-s
- 6 salarié-e-s
- 5 340 bénéficiaires et 53 organisations
- 192 temps de sensibilisation et animations
- 34 communes adhérentes au Réseau de collectivités

CONTACTS

Mme Maude LAURENT
Animatrice

Le RhizHome
ZA de la Fonterie
Impasse des Tailleurs
53810 CHANGE

02.43.49.10.02

bonjour@synergies53.fr

www.synergies53.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise		✗		✗				✗
Accompagnement et AMO		✗		✗	✗	✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre								

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme

- Conseil sur l'urbanisme favorable à la santé

Bâtiment / Habitat et logement

- Soutien technique & aide à l'élaboration de cahiers des charges
- Conseils techniques sur l'habitat (construction et rénovation), les matériaux biosourcés, qualité de l'air intérieur, remédiation radon, les éco-gestes auprès de différents publics

Énergie et déchets

- Animations scolaires
- Animation et accompagnement sur les énergies renouvelables (citoyennes)

Démarches territoriales, appui aux transitions

- Accompagnement de démarches projets sur l'énergie et le climat de manière participative

Mobilités, transports, infrastructures

- Animations scolaires

Toutes thématiques

- Animation et conseil méthodologique auprès du conseil municipal, des agents, des habitants, et des écoles sur la transition écologique, la mobilité durable
- Animations scolaires

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour accompagner les collectivités, Synergies a développé le « **Réseau des collectivités** » dans l'idée de tisser des liens entre les communes sur des pratiques innovantes et durables. Il s'agit de valoriser et partager les compétences acquises par les élu-e-s et de faciliter le passage à l'action sur d'autres communes.

En parallèle, Synergies a développé des compétences techniques et méthodologiques pour jouer le rôle de facilitateur. Toujours en s'adaptant aux besoins des territoires : accompagnement d'une politique Énergie globale, aide au développement d'une filière bois, soutien pour la rénovation énergétique de qualité...

Synergies peut accompagner méthodologiquement les collectivités dans les domaines suivants : Aménagement et urbanisme ; Bâtiment (construction / rénovation / réhabilitation / rénovation) ; Démarche territoriale, appui aux transitions ; Énergie et déchets ; Habitat et logement ; Mobilités durables.

EXEMPLES DE PROJETS

- Organisation de temps d'échanges réguliers pour les élu-e-s sur les thématiques de développement durable.
- Soutien technique des élu-e-s du conseil municipal pour la rénovation de bâtiments publics (salle des fêtes, mairie...).
- Accompagnement méthodologique lors de « défrichage de projets »

Territoire d'énergie Mayenne (TEM), syndicat mixte fermé, assure le service public local de l'énergie. Il est l'interlocuteur privilégié pour les **travaux sur les réseaux gaz et électriques** afin de garantir la qualité de l'énergie distribuée.

Territoire d'énergie Mayenne assure la **compétence éclairage public** pour les collectivités, les accompagne en matière de **transition énergétique** : projets de production d'EnR, de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics, de sobriété et de mobilités durables.

CHIFFRES-CLÉS

- 52 élus – 33 collaborateurs
- 993 km de réseau gaz et 15 770 km de réseaux électriques en concession
- 45 000 points lumineux
- 68 IRVE (bornes recharge) et 2 stations Bio GNV (38 000 clients)
- 32 % de l'électricité consommée locale et renouvelable

CONTACTS

Accueil Territoire d'énergie Mayenne

Parc Technopolis
Rue Louis de Broglie, Bât. R
53 810 CHANGE

02.43.59.99.44

accueil@te53.fr

www.territoire-energie53.fr

Positionnement de l'acteur	PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE (études ou travaux)			
	Observation & prospective	Définition du besoin	Études préalables / faisabilités	Cahier des charges & consultation	Esquisses / avant-projet sommaire	Avant-projet définitif / projet	Réalisation	Suivi & gestion après réalisation
Conseil et expertise	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Accompagnement et AMO	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Conception et maîtrise d'œuvre	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement et urbanisme / Énergie et déchets

- Ingénierie technique, juridique et financière :
 - Gestion de la compétence travaux de sécurisation, de renforcement, d'effacement et d'extension (lotissement) des réseaux électriques
 - Coordination travaux sur le réseau de télécommunication
 - Gestion de la compétence travaux d'éclairage public
- Ingénierie technique et juridique : conseil et étude préalable pour les projets de production d'EnR (parcs éoliens, installations photovoltaïque, méthaniseurs...)

Bâtiment

- Ingénierie technique, juridique et financière : conseil dès la réflexion et/ou conception du projet de rénovation énergétique d'un bâtiment public – ou élaboration PPI du patrimoine bâti, instruction et dépôt de candidature dossiers de financements à l'échelle des EPCI, prise en charge des audits énergétiques selon conditions prévues par le comité syndical

Mobilités, transports, infrastructures

- Ingénierie technique, juridique et financière :
 - Élaboration et suivi du Schéma de mobilité électrique, gestion du réseau de 68 IRVE propriétés de TEM et développement d'appels à projets pour déploiement d'IRVE privées en lien avec les collectivités
 - Gestion des stations d'avitaillement Bio GNV

Numérique

- Ingénierie technique, juridique et financière :
 - Pilotage du projet PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) et déploiement des usages
 - Gestion des déclarations des travaux pour l'éclairage public

CIBLES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Travaux sur le réseau électrique et gaz : toutes les communes de la Mayenne.
Travaux d'éclairage public : 235 communes et 2 EPCI ayant transféré la compétence à TEM.

Transition énergétique :

- Production EnR : toutes les communes ;
- Maîtrise de l'énergie : les communes relevant d'un EPCI ayant signé la convention-cadre maîtrise de l'énergie avec TEM.

Numérique (PCRS) : tous les EPCI et le CD53 pour toutes les communes.

TEM repose sur des experts dans chacun des domaines, chargés d'affaires ou chargés de projets. Retrouvez tous les contacts :

www.territoire-energie53.fr/contact/consultez-l-organigramme-des-services/

MES NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



MES NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



LES DIFFÉRENTS TYPES D'INGÉNIERIE

Ingénierie technique

C'est la **conception du projet**, dans ses composantes techniques intrinsèques. L'ingénierie technique comprend toutes les phases précédant la réalisation d'un projet, comprenant notamment les phases d'études, de programmation et de conception fine. Outre la finalité de réalisation concrète d'un projet, elle fait appel aux produits de sortie des autres formes d'ingénierie pour parvenir au produit final.

Ingénierie de projet, d'animation et de mise en réseau

C'est la création et la gestion de **réseaux de communication et de coopération entre les acteurs**. Elle passe par l'organisation des réunions publiques, des ateliers participatifs ou des consultations citoyennes pour recueillir les avis et les idées des habitants sur les projets de la collectivité. Elle contribue également à établir des partenariats avec les acteurs locaux, entreprises, associations...

Ingénierie financière

C'est la **conception et la gestion de produits financiers complexes**, d'analyse et de gestion des risques financiers. Cette prestation permet l'évaluation de la faisabilité économique des projets, la recherche de financements et de subventions ; elle aide à l'élaboration des plans de financement. Elle offre des conseils sur la gestion financière de la collectivité pour assurer la viabilité à long terme des projets.

Ingénierie juridique et réglementaire

C'est l'**application des principes juridiques dans la conception et la gestion des processus**. Elle permet de s'assurer de la conformité réglementaire des projets en veillant à ce que toutes les obligations légales et contractuelles soient respectées.

Ingénierie administrative

C'est la **conception, la mise en œuvre et l'optimisation des processus administratifs et organisationnels**. Elle aide à l'élaboration d'un plan de projet détaillé en identifiant les différentes étapes du processus, les responsabilités de chaque service de la collectivité et des tiers (État ou opérateurs par exemple) et en établissant un système de suivi pour assurer la progression du projet conformément aux délais fixés.

Ingénierie foncière et immobilière

C'est la **gestion de la géographie du projet**. Elle traite essentiellement des conditions d'acquisition de biens immobiliers, ainsi que des stratégies immobilières à mettre en œuvre au sein d'une collectivité et des modalités de gestion de son parc foncier et immobilier.

Ingénierie de la donnée

C'est la **manipulation de jeux de données pour créer de l'information** à intégrer dans la réalisation de projets. Elle intervient sur toute la chaîne de valeur de la donnée : création, collecte, traitement, analyse, valorisation et diffusion.

LES ACTEURS

Le maître d'ouvrage (MOA)

C'est le **porteur de projet**. Il s'agit de la personne morale pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés. On peut également le nommer **pouvoir adjudicateur**, **acheteur** ou encore **commanditaire**. Le MOA décide du lancement de l'opération, détermine le programme en fonction des besoins à satisfaire dans le cadre de l'intérêt général, choisit l'organisation de la réalisation, effectue la commande et en assure le financement.

Le MOA peut, dans certaines conditions, recourir à des tiers selon différentes modalités (**assistance à maîtrise d'ouvrage** [voir ci-après] par exemple), afin de l'appuyer et le guider dans les différentes étapes du projet (détermination de la localisation, élaboration du programme, fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle, financement de l'opération, choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé, conclusion des marchés publics d'études et de travaux).

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

C'est le **soutien apporté au MOA par un prestataire externe**. L'AMO est une **mission de conseil** qui peut porter sur un ou plusieurs objets spécialisés, notamment en ce qui concerne tout ou partie de l'élaboration du programme, la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ou le conseil spécialisé dans un domaine technique, financier, juridique ou administratif et qui accompagne le MOA tout au long du projet.

Le programmiste

Le programme est une étape essentielle d'un projet qui ne doit surtout pas être négligée. Il a pour objet de **définir le projet dans toutes ses composantes** et, pour ce faire, il doit comporter : les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre, les besoins que l'opération doit satisfaire, les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement. Dans les opérations les plus complexes, cette mission peut être confiée plus spécifiquement à un programmiste.

LES ACTEURS

Le conducteur d'opération (COP)

C'est le **copilote du projet**. Il s'agit d'une forme d'AMO qui apporte une **assistance générale à caractère administratif, financier et technique** dans toutes les phases de l'opération sous forme de propositions, de conseils, d'organisation, d'élaboration d'outils, de suivi... Le MOA demeure le décideur à tous les stades de l'opération. Le COP est l'interlocuteur privilégié des autres partenaires ou prestataires du MOA. Il est le fil conducteur du MOA pour la réalisation de l'équipement public de qualité souhaité.

Le maître d'œuvre (MOE)

C'est le **concepteur du projet**. Le MOE est la personne chargée par le MOA de la **réalisation du projet**. Il s'agit d'une mission globale qui doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini par le MOA pour la réalisation d'une opération. Il apporte son expertise dans la conception. Il dirige l'exécution des travaux et assure la réception de ces derniers. C'est généralement un cabinet d'architecte ou un bureau d'études techniques qui travaille en étroite collaboration avec le MOA pour transformer ses besoins (programme) en un projet concret.

QUI FAIT QUOI ?

L'ingénierie se décline sous trois types de prestations d'accompagnement :

Conseil et expertise

C'est l'intervention d'une personne qui possède des connaissances approfondies dans un domaine spécifique et qui utilise son expertise pour guider et aider les collectivités.

Accompagnement de la collectivité et AMO

C'est la conclusion d'un contrat de prestations de services entre les deux parties. Il stipule l'étendue de la mission et des responsabilités de l'AMO. Cette assistance tout au long de la mission inclut les compétences et le savoir-faire multi-domaines : fonctionnel, organisationnel, gestion de projet, informatique, managérial...

Conception de projet et MOE

C'est l'intervention lors des différentes phases du projet :

- lors de la conception : planifie les travaux et l'intervention des différentes entreprises ;
- pendant le chantier : dirige l'exécution des travaux ;
- à la réception et clôture des travaux : s'assure de la finition et de la qualité de l'ensemble avec le MOA.

DÉFINITIONS

COMPRENDRE

LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN PROJET

Pour réaliser un projet, les collectivités peuvent se doter de moyens propres ou solliciter des acteurs publics ou privés. Les étapes entrent, la plupart du temps, dans le champ concurrentiel et sont donc soumises aux règles de mise en concurrence.

La collectivité peut suivre l'évolution des étapes de son projet et ses besoins en ingénierie tout le long des deux phases de réalisation.

1 LA PHASE AMONT / PRÉ-OPÉRATIONNELLE

La première phase est composée de 4 étapes :

Observation – prospective

Étude d'opportunité et état des lieux (évaluation de l'état actuel, évolution du contexte...).

Amont – définition du besoin

Analyse de la demande : bien comprendre la question posée pour apporter une réponse adaptée. Il convient aussi de vérifier la pertinence du projet et son contexte de réalisation (réglementation en vigueur, notamment) par des études d'opportunités.

Études préalables – faisabilités technique, financière et réglementaire

Cette phase permet d'approfondir les orientations validées lors des études d'opportunité en élaborant différents scénarios. Cela conduit à l'approfondissement des investigations au regard des contraintes (physiques, organisationnelles ou réglementaires) existantes. À l'issue, le MOA validera la solution la plus adaptée (conformités technique, financière, juridique).

Préparation de la mise en œuvre

C'est la rédaction du document qui définit le dispositif de pilotage, la programmation du projet, le budget, les contraintes urbanistiques, architecturales, fonctionnelles... C'est la concrétisation du projet qui permet aussi de dimensionner son action et de vérifier que le MOA dispose bien des moyens de son ambition.

2 LA PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE

La deuxième phase est composée de 4 étapes :

Esquisses – avant-projet sommaire

Élément de mission dans le cas d'un projet neuf ou diagnostic dans le cadre d'une réhabilitation ou réutilisation de l'existant. L'esquisse propose une solution d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme.

L'avant-projet sommaire précise la composition générale du projet, l'estimation des coûts et travaux, ainsi que le calendrier.

Avant-projet définitif – projet

L'approbation de ces études / données fige le projet et donne l'avant-projet définitif.

À l'issue de la phase projet, le MOA dépose la demande de permis de construire ou d'aménager établie avec l'assistance du MOE. Le MOA arrête ensuite le coût des travaux pour l'appel d'offres.

Réalisation

La phase « travaux » / le chantier / la réalisation du projet est la traduction physique de l'ensemble des études réalisées.

La décision de réception des travaux est un acte unilatéral du MOA.

Suivi et gestion post-réalisation

Les missions ne s'achèvent pas à la réception des travaux. Après ceux-ci, d'autres actions peuvent être nécessaires de la part du MOA pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble.

La validation du programme définitif marque la fin des études de programmation.

